



Service des
Assemblées

Le 30 septembre 2025

Conseil municipal du lundi 29 septembre 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Approbation des procès-verbaux des séances des conseils municipaux des 26 mai, 30 juin et 21 juillet 2025	LE CONSEIL ARRETE Contre : 10, Mme Silvia CAMARA- TOMBINI, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, Mme Rachel CAPRON, M. Yves AUREGAN, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Elsa RICHARD, M. Anthony GUIDAULT, Mme Claire SCHWEITZER.
--	---

DOSSIERS	VOTE
<u>ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE</u> <i>Rapporteur : Nicolas DUFETEL</i> 1°) Musées de la Ville d'Angers - Partenariat avec la Cité internationale de la tapisserie - Prêts réciproques des tentures Le Chant du Monde et Tolkien (DEL-2025-272) 2°) Action culturelle - Soutien aux acteurs culturels angevins - Attribution de subventions (DEL-2025-273) 3°) Conservatoire à rayonnement régional - Demos orchestre avancé - Convention avec la Philharmonie de Paris (2025-2026) (DEL-2025-274)	ADOpte A L'UNANIMITE ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES <i>N'a pas pris part au vote:</i> Mme Roselyne BIENVENU. ADOpte A L'UNANIMITE

4°) Théâtres Municipaux d'Angers - T.MA - Mécénat d'entreprises à la programmation théâtrale de la saison 2025/2026 - Conventions (DEL-2025-275)

Rapporteur : Christophe BÉCHU

5°) Acceptation de la donation de l'oeuvre Marianne de Ghass par l'artiste Ghass ROUZXHOSH (DEL-2025-276)

Rapporteur : Caroline FEL

6°) Action culturelle - Charte Culture et Solidarité - Saison 2025-2026 - Conventions avec les structures culturelles (DEL-2025-277)

**ADOPTÉ A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS**

*Abstentions: 10, M. Bruno
GOUA, Mme Céline
VERON, Mme Silvia
CAMARA-TOMBINI, Mme
Marielle HAMARD, M. Yves
AUREGAN, Mme Elsa
RICHARD, Mme Claire
SCHWEITZER, M. Anthony
GUIDAULT, Mme Sonia
PORTENGUEN, Mme
Rachel CAPRON.*

**ADOPTÉ A
L'UNANIMITE**

**ADOPTÉ A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS**

*N'ont pas pris part au vote:
Mme Jeanne BEHRE-
ROBINSON, M. Nicolas
DUFETEL, Mme Hélène
CRUYPENINCK, M.
Laurent VIEU, M. Vincent
FEVRIER, Mme Constance
NEBBULA, Mme Céline
VERON.*

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Karine ENGEL

7°) Politique sportive - Organisation du Grand Prix de France par la Fédération française de sports de Glace (FFSG) - Convention avec Angers Loire métropole et la FFSG - Attribution d'une subvention "manifestation" (DEL-2025-278)

8°) Politique sportive - Dispositif "Partenaires clubs" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Revalorisation (DEL-2025-279)

9°) Politique sportive - Associations sportives amateurs - Subventions de fonctionnement "Eté au lac" et "Vital'été" (DEL-2025-280)

**ADOPTÉ A
L'UNANIMITE**

**ADOPTÉ A
L'UNANIMITE**

**ADOPTÉ A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS**

*N'ont pas pris part au vote:
M. Florian RAPIN, Mme
Maryse CHRÉTIEN.*

<u>POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILLE</u> <i>Rapporteur : Caroline FEL</i> 10°) Graine de citoyen - Convention pluriannuelle 2025/2027 (DEL-2025-281) 11°) Réfection des bibliothèques-centres de documentation des écoles et des accueils de loisirs (BCD) - Mécénat d'entreprise - approbation de convention (DEL-2025-282)	<i>ADOPTE A L'UNANIMITE</i> <i>ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</i> <i>Abstentions: 10, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Rachel CAPRON.</i>
<u>POLITIQUE DE LA VILLE, CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS</u> <i>Rapporteur : Francis GUTEAU</i> 12°) Contrat de ville 2025 - Attribution de subventions complémentaires - Avenant à la convention d'objectifs conclue avec l'Afev - Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2024 (DEL-2025-283) 13°) Fonds Projets de quartier - Attribution de subventions (DEL-2025-284) <i>Rapporteur : Christelle LARDEUX-COIFFARD</i> 14°) Association Centre d'information pour les droits des femmes et des familles - Convention pluriannuelle d'objectifs - Avenant - Attribution de subvention (DEL-2025-285)	<i>ADOPTE A L'UNANIMITE</i> <i>ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</i> <i>N'a pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU.</i> <i>ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</i> <i>N'a pas pris part au vote: Mme Nacira MEGHERBI.</i>
<u>URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN</u> <i>Rapporteur : Roch BRANCOUR</i> 15°) Quartier Centre-ville La Fayette - 35 rue Saint-Exupéry - Cession d'une parcelle de terrain en nature de parking (DEL-2025-286)	<i>ADOPTE A L'UNANIMITE</i>

16°) Aide municipale au ravalement de façades - 10ème campagne de ravalement et hors campagne - 10 rue Maillé, 2 rue Tire-jarret et 21 Place Molière - Attribution de subventions (DEL-2025-287)

17°) Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions (DEL-2025-288)

18°) Opération d'aménagement Éclateries Ouest - Prise en considération du projet - Sursis à statuer - Approbation. (DEL-2025-289)

19°) Zone d'aménagement concerté (ZAC) Front de Maine - Quartier Dautre / Saint-Jacques / Nazareth - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2024 (DEL-2025-290)

20°) Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lac de Maine - Alter cités - Compte-rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2024 (DEL-2025-291)

Rapporteur : Yves GIDOIN

21°) Zone d'aménagement concerté (ZAC) Desjardins - Quartier Saint-Serge / Ney / Chalouère - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2024 - Avenant n°10 à la convention publique d'aménagement (DEL-2025-292)

22°) Zone d'aménagement concerté (ZAC) Patton/Elysée - Quartier Belle-Beille - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2024 - Avenant n°18 à la convention publique d'aménagement (DEL-2025-293)

23°) Opération de renouvellement urbain de la Roseraie (ORU) - Quartier de la Roseraie - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2024 - Avenant n°11 à la convention publique d'aménagement (DEL-2025-294)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**ADOPTE A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES**
N'ont pas pris part au vote:
M. Christophe BÉCHU, M.
Roch BRANCOUR, Mme
Sophie LEBEAUPIN, M.
Florian RAPIN, Mme
Maryse CHRÉTIEN, Mme
Roselyne BIENVENU.

**ADOPTE A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES**
N'ont pas pris part au vote:
M. Christophe BÉCHU, M.
Roch BRANCOUR, Mme
Sophie LEBEAUPIN, M.
Florian RAPIN, Mme
Maryse CHRÉTIEN, Mme
Roselyne BIENVENU.

**ADOPTE A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES**
N'ont pas pris part au vote:
M. Christophe BÉCHU, M.
Roch BRANCOUR, Mme
Sophie LEBEAUPIN, M.
Florian RAPIN, Mme
Maryse CHRÉTIEN, Mme
Roselyne BIENVENU.

24°) Zone d'aménagement concerté (ZAC) Grand-Pigeon - Quartier Grand-Pigeon - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2024 - Avenant n° 14 à la convention publique d'aménagement (DEL-2025-295)

25°) Zone d'aménagement concerté (ZAC) Thiers-Boisnet - Quartier Centre-ville / Lafayette / Éblé - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2024 - Avenant n°1 à la troisième convention d'avance de trésorerie (DEL-2025-296)

**ADOpte A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES**

N'ont pas pris part au vote:

*M. Christophe BÉCHU, M.
Roch BRANCOUR, Mme
Sophie LEBEAUPIN, M.
Florian RAPIN, Mme
Maryse CHRÉTIEN, Mme
Roselyne BIENVENU.*

**ADOpte A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES**

N'ont pas pris part au vote:

*M. Christophe BÉCHU, M.
Roch BRANCOUR, Mme
Sophie LEBEAUPIN, M.
Florian RAPIN, Mme
Maryse CHRÉTIEN, Mme
Roselyne BIENVENU.*

BATIMENTS, VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Rapporteur : Florian RAPIN

26°) Accord-cadre de travaux, d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans les bâtiments - Période 2025-2029 - Groupement de commande avec Angers Loire Métropole et le CCAS d'Angers (DEL-2025-297)

27°) Site du Port sablier à la Baumette - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec Angers Loire Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie - Avenant n°1 (DEL-2025-298)

Rapporteur : Corinne BOUCHOUX

28°) Enfouissement des réseaux aériens de télécommunication et de basse tension - Rue de Pruniers et rue d'Antioche - Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) - Orange - Convention - Versement à Angers Loire Métropole d'un fonds de concours (DEL-2025-299)

**ADOpte A
L'UNANIMITE**

**ADOpte A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES**

N'ont pas pris part au vote:

*Mme Mathilde FAVRE
D'ANNE, Mme Anita
DAUVILLON, Mme Elsa
RICHARD, Mme Anne-
Sophie ARRAITZ.*

**ADOpte A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES**

N'ont pas pris part au vote:

*M. Florian RAPIN, M.
Grégoire LAINÉ, Mme
Constance NEBBULA, M.
Julien GUILLANT.*

NUMERIQUE

Rapporteur : Constance NEBBULA

29°) Stratégie pour un numérique responsable (DEL-2025-300)

**ADOpte A
L'UNANIMITE**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Christophe BÉCHU

30°) Modification des statuts d'Angers Loire Métropole - Action sociale d'intérêt communautaire (DEL-2025-301)

31°) Comité d'action sociale - Subvention complémentaire (DEL-2025-302)

32°) Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) 2025 - Effectifs au 31 décembre 2024 (DEL-2025-303)

Rapporteur : Julien GUILLANT

33°) Angers - Quartier Centre-ville - La Fayette - Eblé - Foyer de jeunes travailleurs "Les Compagnons" - Boulevard Leclerc - Podeliha - Acquisition - Amélioration de 25 logements - Garantie d'emprunt (DEL-2025-304)

34°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (DEL-2025-305)

***ADOpte A
L'UNANIMITE***

***ADOpte A
L'UNANIMITE***

***ADOpte A
L'UNANIMITE***

***ADOpte A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES***
*N'ont pas pris part au vote:
Mme Bénédicte BRETIN, M
William BOUCHER, Mme
Roselyne BIENVENU, Mme
Constance NEBBULA.*

***ADOpte A
L'UNANIMITE***

♦ **Liste des décisions du maire** prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

PREND ACTE

♦ **Liste des marches pris en application de la délégation du conseil municipal au maire**, pour information en application de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

PREND ACTE

♦ **Questions diverses**

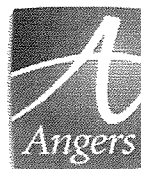
Christophe BECHU



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 1 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 1 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-272**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées de la Ville d'Angers - Partenariat avec la Cité internationale de la tapisserie - Prêts réciproques des tentures *Le Chant du Monde* et *Tolkien*

Rapporteur : Nicolas DUFETEL,

EXPOSE

En 2026, le musée Jean-Lurçat et de la Tapisserie contemporaine célébrera ses quarante ans, tandis que la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson rouvrira ses portes après des travaux de modernisation. Pour cette double occasion, les deux établissements - de portée nationale dans le domaine de l'art textile - initient un partenariat ambitieux en organisant les prêts respectifs de deux tentures aussi grandioses que populaires dans le cadre de deux expositions d'envergure internationale qui se dérouleront entre avril et novembre 2026.

Le projet présenté s'inscrit dans l'ambition plus large de rendre à Angers son statut de grande ville du textile : statut conféré par la présence des deux grands chefs-d'œuvre de la tapisserie que sont la tenture de *L'Apocalypse* et *Le Chant du Monde* de Jean Lurçat. Il permet également de renforcer les liens déjà tissés avec la Cité internationale de la tapisserie à l'occasion de l'exposition *Aubusson nouvelle génération*, organisée à Angers en 2024, qui présentait des créations contemporaines créées depuis quinze ans dans la cité creusoise.

Le Chant du Monde de Jean Lurçat, tenture unique de dix tapisseries figurant l'aboutissement du travail de l'artiste, a été tissé dans les ateliers creusois Tabard, Goubely-Gatien et Picaud. Malgré l'importance de l'héritage de Lurçat pour Aubusson, la tenture n'y est jamais retournée depuis le tombé de métier de la dernière pièce en 1966. Ce prêt constitue ainsi un événement majeur, non seulement culturel mais également historique, puisqu'il permettra de recueillir le témoignage des derniers liciers encore en vie ayant travaillé avec Lurçat sur ce chef d'œuvre.

Conjointement, la Cité d'Aubusson prêtera au musée Jean-Lurçat et de la Tapisserie contemporaine l'intégralité de la tenture *Tolkien*, soit quatorze tapisseries et deux tapis réalisés dans les ateliers de la Cité à partir de dessins de J.R.R. Tolkien, soigneusement sélectionnés avec les héritiers de l'illustre écrivain. Ces pièces seront présentées dans l'ancienne salle des malades, tandis qu'au musée de la Tapisserie contemporaine, de nombreux cartons, échantillons et archives retraceront l'épopée des douze années de sa création. Cet ensemble monumental, en ambitionnant de traduire en tapisserie une œuvre littéraire immense et populaire, trouvera toute sa place à Angers et permettra de faire rayonner la ville en attirant un large public.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 1 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat conclue avec la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson relative au prêt, en 2026, de la tenture *Le Chant du Monde* de Jean Lurçat, en contrepartie du prêt de la tenture *Tolkien*, réalisée par les ateliers de la Cité.

Autorise le maire ou son représentant à signer cette convention, annexée à la présente délibération.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

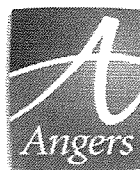
Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 2 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : DEL-2025-273

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Action culturelle - Soutien aux acteurs culturels angevins - Attribution de subventions

Rapporteur : Nicolas DUFETEL,

EXPOSE

Après deux éditions en 2021 et 2023, le **Secours populaire français 49** renouvelle l'opération ParagesXP(art)ages du 22 au 26 octobre 2025, événement au service de l'accès à la culture pour tous qui sera composé de cinq concerts solidaires, dont une date au Chabada le 24 octobre, avec des artistes régionaux. Pour cette 3^{ème} édition, la Ville souhaite renouveler son soutien et propose une aide de 2 000 €.

L'association Cinélégendes organise un cycle de conférences autour de la projection de films sur la thématique *Exils* pour la saison 2025-2026. Pour l'organisation de ces rencontres, la Ville souhaite renouveler son soutien à hauteur de 675 €.

L'association Trafic porte un projet de concert intitulé « Double », faisant résonner art lyrique et paroles d'habitants à travers différents portraits musicaux. Pour contribuer à la captation vidéo de ce travail et lui offrir ainsi une plus grande visibilité, la Ville propose une aide de 750 €.

L'association Jazz Maine organise une série de six concerts en 2025-2026 mettant à l'honneur le jazz contemporain et la découverte de jeunes talents, notamment locaux, dans différentes salles angevines. Pour la mise en place de cette saison, la Ville propose une aide de 3 500 €.

Afin de soutenir les associations réunies au sein du Groupement angevin de concertation Prison qui organisent plusieurs temps forts en novembre autour des Journées nationales Prison, dont le spectacle *Je n'ai pas lu Foucault - Chefs d'œuvre en prison*, à la MPT Monplaisir, la Ville propose une aide de 800 € à **l'association Olivier Giran**.

En soutien à la **Bibliothèque anglophone**, la Ville d'Angers et le Département de Maine-et-Loire se sont associées afin d'aider l'association pour qu'elle puisse couvrir la revalorisation du loyer dans l'attente d'un déménagement prochain. Cette aide s'élève à 9 000 € pour chacune des deux collectivités.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, versées en une seule fois, pour un montant total de 16 725 € :

Le Secours populaire français 49	2 000 €
L'association Cinélégendes	675 €
L'association Trafic	750 €
L'association Jazz Maine.....	3 500 €
L'Association Olivier Giran	800 €
La Bibliothèque anglophone.....	9 000 €

Approuve l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 2024/2026 conclue avec la Bibliothèque anglophone, dont le projet est annexé à la présente délibération, et autorise le maire ou son représentant à la signer.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote: Mme Roselyne BIENVENU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 3 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 3 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-274**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Enseignement artistique

Conservatoire à rayonnement régional - Demos orchestre avancé - Convention avec la Philharmonie de Paris (2025-2026)

Rapporteur : *Nicolas DUFETEL*,

EXPOSE

Créé en 2010 par la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris, le Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (Demos) est un projet national de démocratisation culturelle. Il a été mis en œuvre à Angers à deux reprises : de 2019 à 2022, puis de 2022 à 2025. Ce programme est piloté localement par la direction de la Culture et du Patrimoine, avec une coordination opérationnelle assurée par le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) d'Angers, notamment grâce à l'implication de ses équipes et de ses enseignants volontaires.

Centré sur la pratique orchestrale, Demos s'adresse à une centaine d'enfants âgés de 7 à 12 ans, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le dispositif a pleinement atteint ses objectifs. Les résultats sont particulièrement encourageants : pour la seconde édition (2022-2025), 86 % des enfants ont suivi le programme jusqu'à son terme et près de 53 % ont exprimé le souhait de poursuivre leur apprentissage musical.

À la rentrée 2025, le CRR a enregistré 47 nouvelles inscriptions d'enfants issus du programme Demos. Ces élèves rejoindront ceux de la première édition (2019-2022) qui ont renouvelé leur inscription.

Au vu de ce bilan très positif, la Ville d'Angers souhaite veiller à l'accompagnement pédagogique de ces jeunes musiciens dans un parcours d'orchestre avancé, nommé « Yoda » (Youth Orchestre Démon Angers), mis en place afin de maximiser leurs chances de réussite et de favoriser la continuité de leur parcours musical. Afin d'en prévoir les modalités, une convention doit être conclue avec la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025
Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2025

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat spécifique avec la Cité de la musique – Philharmonie de Paris relative au dispositif d'orchestre avancé « Yoda » pour l'année scolaire 2025-2026, dont le projet est annexé à la présente délibération.

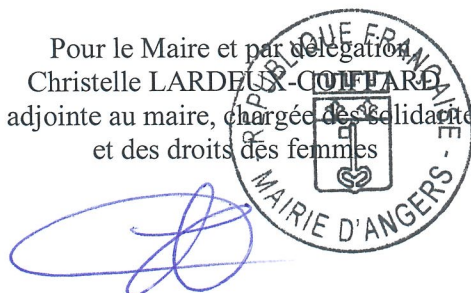
Autorise le maire ou son représentant à la signer.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation
Christelle LARDEUS-COUTARE
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENNING, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 4 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-275**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Théâtres Municipaux d'Angers - T.M.A - Mécénat d'entreprises à la programmation théâtrale de la saison 2025/2026 - Conventions

Rapporteur : *Nicolas DUFETEL*,

EXPOSE

Les Théâtres municipaux d'Angers : le Grand Théâtre, Chanzy et Chabrol, s'appellent T.M.A.

La programmation T.M.A, riche de ses partenariats, est devenue une habitude de la vie culturelle angevine. Sa diversité est une force. Elle permet d'applaudir les artistes que l'on connaît et attend avec impatience, tout en offrant des surprises et de nouveaux noms.

Cette programmation théâtrale de la saison 2025-2026 des T.M.A a fait l'objet d'une campagne de mécénat auprès des entreprises. Certaines ont souhaité apporter leur soutien financier en devenant mécène :

- HGCP/SUPER U Les Justices Angers
- SAS SYLDIS/SUPER U Saint-Sylvain-d'Anjou
- LA FINANCIERE DE BEAUMONT/Domaine d'Avrillé, domaine viticole
- CAEXIS, cabinet d'expertise comptable Écouflant
- AB INGENIERIE, bureau d'études techniques et environnementales, Angers
- 4M CONCEPT, société de conseil,
- ACCESS FINANCE, conseil en fusion et acquisition
- AGI, Anjou Granit Import
- NCA, NéoCollectArt
- IDEQUIPE, fabrication, distribution d'équipements sportifs Écouflant
- GMR FINANCES, entreprise de gros œuvre
- EVEN STRUCTURES, ingénieurs structures en bâtiment,
- LIONEL VIE ET ASSOCIES, architecte
- A3CF, commissaires aux comptes,
- FDA, import/export de fruits et légumes
- LEFEVRE Centre Ouest, restauration du patrimoine et monuments historiques
- ARCHITRAV, agence d'architecture
- OCTOPUS, cabinet gestion de patrimoine
- S.M.E./BMTI, entreprise en bardage métallique, toiture industrielle, étanchéité
- BENOIT CHOCOLATS, chocolatier
- BOUVET LADUBAY, producteur de vins de Saumur,
- GIFFARD et COMPAGNIE, fabricant de liqueurs et sirops

Ce soutien des mécènes à la programmation théâtrale des T.M.A s'élève à 122 710 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 4 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Approuve les conventions de mécénat à intervenir avec :

- HGCP/SUPER U Les Justices Angers pour un montant de 6 700 €
- SAS SYLDIS/SUPER U Saint-Sylvain-d'Anjou pour un montant de 5 000 €
- LA FINANCIERE DE BEAUMONT / Domaine d'Avrillé pour un montant de 5 000 €
- CAEXIS, pour un montant de 5 000 €
- AB INGENIERIE, pour un montant de 12 000 €
- 4M CONCEPT, pour un montant de 2 200 €
- ACCESS FINANCE, pour un montant de 6 000 €
- AGI, Anjou Granit Import, pour un montant de 10 000 €
- NCA, NéoCollectArt, pour un montant de 2 000 €
- IDEQUIPE, pour un montant de 5 000 €
- GMR FINANCES, pour un montant de 12 000 €
- EVEN STRUCTURES, pour un montant de 5 000 €
- LIONEL VIE ET ASSOCIES, pour un montant de 10 000 €
- A3CF, pour un montant de 2 500 €
- FDA, pour un montant de 5 000 €
- LEFEVRE Centre Ouest, pour un montant de 5 000 €
- ARCHITRAV, pour un montant de 2 500 €
- OCTOPUS, pour un montant de 6 000 €
- S.M.E./BMTI, pour un montant de 10 000 €
- BENOIT CHOCOLATS, pour un montant de 3 171 €
- BOUVET LADUBAY, pour un montant de 2 475 €
- GIFFARD et COMPAGNIE, pour un montant de 164 €

Autorise le maire ou son représentant à signer ces conventions, dont les projets sont annexés à la présente délibération, ainsi que tout document afférent.

Encaisse les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 10, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Rachel CAPRON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 5 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENNING, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 5 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : DEL-2025-276

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Acceptation de la donation de l'oeuvre Marianne de Ghass par l'artiste Ghass ROUZKHOSH

Rapporteur : Christophe BÉCHU,

EXPOSE

Ghass ROUZKHOSH est un artiste contemporain internationalement reconnu. Artiste pluridisciplinaire, il s'adresse au grand public à travers ses peintures, ses dessins et ses sculptures.

Arrivé en France en 1989, il vit à Angers depuis cinq ans. Il est reconnu pour son art comme pour ses engagements. Pour lui, l'art représente un pont qui lie les hommes entre eux à travers le passé, le présent et le futur et permet de transmettre un message de manière universelle, à l'image du programme d'installation de 13 sculptures monumentales intitulé *Peace By Ghass*.

Ses œuvres sont exposées dans le monde entier, dans des fondations, des salons mais l'artiste souhaite avant tout qu'elles « *soient montrées dans les mairies, les lieux publics* », considérant qu'il peint « *pour tout le monde* ».

Avec son œuvre intitulée *La Marianne de Ghass*, l'artiste signe une œuvre puissante, symbole de liberté et d'engagement. Il s'agit d'une sculpture en bronze représentant « Marianne - Femme, Vie, Liberté » d'une hauteur totale de 215 cm, comprenant une sculpture de 65 cm et un socle de 150 cm.

Fervent défenseur des droits des femmes, Ghass milite depuis de nombreuses années pour cette cause à travers des actions concrètes et un soutien artistique engagé. Sensible aux valeurs républicaines françaises, dont Marianne incarne la figure emblématique, il nourrissait depuis longtemps le rêve d'en proposer sa propre interprétation, résolument moderne et universelle.

Ainsi Ghass a-t-il décidé de donner à titre gratuit à la Ville d'Angers cette œuvre dédiée aux femmes du monde entier et qu'il a réalisée particulièrement en hommage à Mahsa AMINI, décédée le 16 septembre 2022 à Téhéran.

Cette statue, exposée par l'artiste dans différentes institutions (notamment l'Assemblée nationale et le Sénat), vient enrichir la collection des œuvres de la Ville d'Angers et a été installée le 15 septembre 2025 sur le parvis de l'Hôtel de Ville, à proximité de la salle du conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 5 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Accepte le don de l'œuvre *Marianne de Ghass* par son auteur M. Ghass ROUZKHOSH.

A cet effet, approuve la convention de donation conclue avec GRK Art Groupe (donateur) et M. Ghass ROUZKHOSH (artiste), annexée à la présente délibération, et autorise le maire ou son représentant à la signer.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 6 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 6 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-277**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Action culturelle - Charte Culture et Solidarité - Saison 2025-2026 - Conventions avec les structures culturelles

Rapporteur : *Caroline FEL,*

EXPOSE

La Charte Culture et Solidarité, initiée par la Ville d'Angers en 1998, s'adresse en priorité aux personnes fragiles, isolées et faisant face à des difficultés d'ordre financier, psychologique ou social. Elle a pour objectif l'accompagnement de ces personnes dans la découverte de formes artistiques et culturelles, la valorisation de leur culture et de leur créativité.

L'art et la culture ouvrent à chacun la possibilité de nouer des liens, de partager des émotions avec d'autres personnes et de se sentir citoyen. La Charte Culture et Solidarité inscrit ses actions dans la vie de la cité et met en place les conditions d'une mixité sociale.

Plus de 75 partenaires sont engagés dans ce dispositif : associations œuvrant dans le champ social et solidaire, maisons de quartier, services et structures de création, de diffusion et de médiation artistique et culturelle.

Pour les usagers, ce sont des ateliers de pratique artistique, des sorties culturelles à un tarif unique de 2 €, des rencontres avec des artistes, la découverte de lieux de création.

Ce sont aussi des temps de rencontres et d'échanges tout au long de l'année entre les structures culturelles, d'une part, et les salariés et bénévoles des associations, d'autre part. Au total, ce sont plus de 5 000 places de spectacles distribuées aux usagers la Charte.

Les partenaires proposent un ensemble de spectacles, de concerts, d'ateliers et de visites pour la saison 2025-2026. Les dates, le nombre de places mises à disposition, les modalités de réservation, les tarifs et les actions spécifiques sont déterminés avec eux lors de plénières trimestrielles.

Pour certains partenaires, la Charte Culture et Solidarité fait l'objet d'une convention :

- Angers Nantes Opéra,
- Département de Maine-et-Loire (Collégiale Saint Martin),
- Adrama-Chabada,
- Orchestre national des Pays de la Loire.

Pour d'autres, la Charte Culture et Solidarité fait l'objet d'un article et d'une annexe dans les conventions d'objectifs en cours :

- Cinéma Parlant,
- Centre national de danse contemporaine,
- association Cinémas et Cultures d'Afrique,
- EPCC Anjou Théâtre (Festival d'Anjou),
- association Premiers Plans,
- Le Quai-CDN,
- Parole Déliée – Théâtre du Champ de Bataille,
- Connaissance, sauvegarde et promotion des orgues de Maine-et-Loire (CSPO).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 6 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Approuve les conventions avec les structures culturelles partenaires de la Charte Culture et Solidarité, à savoir :

- Angers Nantes Opéra,
- Département de Maine-et-Loire,
- Adrama-Chabada,
- Orchestre national des Pays de la Loire.

Autorise le maire ou son représentant délégué à signer ces conventions, dont les projets sont annexés à la présente délibération, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Laurent VIEU, M. Vincent FEVRIER, Mme Constance NEBBULA, Mme Céline VERON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 7 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENNING, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 7 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-278**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Manifestations sportives

Politique sportive - Organisation du Grand Prix de France par la Fédération française de sports de Glace (FFSG) - Convention avec Angers Loire métropole et la FFSG - Attribution d'une subvention "manifestation"

Rapporteur : *Karine ENGEL*,

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans l'organisation de manifestations sportives exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développements spécifiques.

Ces dossiers s'inscrivent dans la perspective du développement du sport à Angers, à travers notamment le soutien aux associations sportives amateurs lors de manifestations qui font rayonner la ville.

Ce soutien concerne l'organisation du Grand Prix de France de patinage artistique et de danse sur glace qui se tiendra du 19 au 21 octobre 2025, pour un montant de 50 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2025

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat conclue avec Angers Loire Métropole et la Fédération française des sports de glace (FFSG) pour l'organisation du Grand Prix de France 2025, qui se tiendra du 19 au 21 octobre 2025 à Angers IceParc.

Autorise le maire ou son représentant à signer cette convention, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Attribue une subvention de 50 000 € à la FFSG, versée en deux fois :

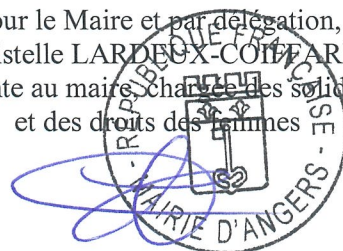
- premier versement de 25 000 € à la signature de la convention,
- deuxième versement de 25 000 € sur présentation du bilan financier de l'évènement.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 8 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 8 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-279**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Politique sportive - Dispositif "Partenaires clubs" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Revalorisation

Rapporteur : *Karine ENGEL*,

EXPOSE

Lors de la saison 2024/2025, le dispositif d'aide à la licence « Partenaires clubs » a permis à 1 524 jeunes de profiter de l'aide à la licence pour un montant total de subventions de 129 648,54 €.

Cette aide de la Ville d'Angers permet à la collectivité de prendre en charge jusqu'à 2/3 des frais d'adhésion pour les jeunes Angevins âgés de 5 à 18 ans révolus dont les représentants légaux ont un quotient familial inférieur ou égal à 706 €, dans la limite de 95 €.

Ces 2/3 des frais d'adhésion sont calculés une fois déduites les aides de l'Etat, comme le Pass'sport, ou d'autres collectivités. Si la famille ne bénéficie pas d'autres aides, le calcul des 2/3 des frais d'adhésion sera à la charge de la Ville d'Angers.

Pour la saison 2025/2026, l'Etat a modifié les conditions d'accès au Pass'sport, qui n'est désormais octroyé que pour les jeunes de 14 à 17 ans. Afin de continuer à encourager les jeunes à la pratique sportive et à accompagner les familles, il est proposé de revaloriser le montant plafond de soutien du dispositif « Partenaires clubs », en le faisant passer de 95 € à 100 €, les conditions d'octroi restant inchangées.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2025

DELIBERE

Approuve la revalorisation du montant plafond de soutien du dispositif « Partenaires clubs » de 95 € à 100 €, dont les conditions d'octroi restent inchangées.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

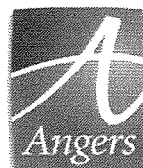
Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 9 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 9 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-280**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Politique sportive - Associations sportives amateurs - Subventions de fonctionnement "Eté au lac" et "Vital'été"

Rapporteur : *Karine ENGEL*,

EXPOSE

Les subventions ont pour but de soutenir les associations sportives pour les aider à conduire des projets de développement particuliers.

Ces dossiers s'inscrivent dans les ambitions de développement du sport à Angers, à travers notamment le soutien aux associations sportives amateurs.

Ce soutien concerne 20 associations qui ont participé à l'animation de « L'été au lac » et de « Vital'été » dans le cadre de chartes de partenariat durant les mois de juillet et août, pour une dépense totale de 14 550 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2025

DELIBERE

Attribue diverses subventions, à verser en une seule fois, pour un montant total de 14 550 €, aux associations mentionnées ci-après, pour leur participation aux animations de « L'été au lac » et de « Vital'été », organisées durant les mois de juillet et août 2025, et réparties comme suit :

- 11 837,50 € pour « L'été au lac » répartis comme suit :
 - 187,50 € pour Action chien de sécurité aquatique
 - 700,00 € pour Angers hockey club vaillante
 - 125,00 € pour Angers lac de Maine handball
 - 37,50 € pour l'Athlétic club Belle-Beille basket
 - 656,25 € pour Alegria
 - 600,00 € pour Angers Maine tennis
 - 762,50 € pour Angers nautique aviron
 - 425,00 € pour Badminton Angers club
 - 750,00 € pour le Canoë kayak club Angers
 - 1 350,00 € pour Damo damo
 - 512,50 € pour l'Entente angevine athlétisme
 - 237,50 € pour le Club alpin français Anjou
 - 668,75 € pour les Nuages du Wudang
 - 437,50 € pour Magic disc Angers
 - 1 800,00 € pour Notre-Dame-des-Champs voile
 - 225,00 € pour Angers royals baseball club
 - 562,50 € pour le SCO volley

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 9 (dans l'ordre du jour)

- 675,00 € pour les Yankees Angers
- 1 125,00 € pour Yoda fight school
- 2 712,50 € pour « Vital'été » répartis comme suit :
 - 1 400,00 € pour Angers hockey club vaillante
 - 750,00 € pour l'Entretien physique pour adultes
 - 562,50 € pour Yoda fight school

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Florian RAPIN, Mme Maryse CHRÉTIEN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 10 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 10 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : DEL-2025-281

POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILLE - Autres activités en direction de l'enfant

Graine de citoyen - Convention pluriannuelle 2025/2027

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

Dans le cadre du projet intitulé « Lâche la violence », l'association Graine de citoyen propose depuis 2006 des interventions dans les écoles sur les différents temps de l'enfant, ainsi qu'auprès des animateurs, des Atsem et des enseignants qui prennent différentes formes, notamment :

- expositions interactives,
- formations auprès du personnel municipal,
- parcours citoyen décliné au sein d'écoles ciblées en concertation avec Ville
- animations auprès des familles.

Dans un souci de continuité éducative, l'association intervient à la fois sur le temps scolaire et le temps périscolaire (TAP). Les interventions en TAP font toutefois l'objet d'une convention spécifique, bien qu'elles soient pensées en cohérence avec le projet global.

Les objectifs de ce partenariat noué entre la Ville et l'association sont les suivants :

- sensibiliser les enfants et leurs familles aux problématiques liées à la violence et aux solutions non violentes de résolution des conflits ;
- former les animateurs de la Ville à ces enjeux ;
- promouvoir le vivre ensemble, décliné en :
 - o promotion des valeurs républicaines et de la laïcité,
 - o respect des différences,
 - o protection contre le harcèlement à l'école,
 - o développement des compétences psychosociales et cognitives (relationnelles, émotionnelles et de communication),
- sensibiliser aux questions d'éducation à l'image et aux écrans, qui sont trop souvent des vecteurs de violence ; il s'agit de développer le sens critique de l'enfant en lui permettant :
 - o une réflexion sur les valeurs véhiculées par les médias,
 - o une prise de conscience de la place des médias dans son quotidien en faisant comprendre que l'image est une construction, un artifice ; d'acquérir les clés de décodage et de prendre du recul.

A cet effet, la Ville et l'association favorisent l'émergence de pratiques et de projets réfléchis en commun. L'objectif partagé est d'organiser une stratégie globale d'intervention, en complémentarité et en cohérence avec la politique éducative locale, à la fois à l'échelle de la Ville et au sein de ses quartiers.

Il est en conséquence proposé que la Ville d'Angers conclue une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Graine de citoyen, d'une durée de deux ans, du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2027, pouvant être prorogée par avenant, pour un montant de subvention annuel de 40 000 €, versé chaque année en deux fois.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 10 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Graine de Citoyen, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à la signer.

Attribue à l'association une subvention annuelle de 40 000 €, versée selon le calendrier suivant :

- année scolaire 2025/2026 :
 - o 20 000 € en octobre 2025,
 - o 20 000 € en avril 2026,
- année scolaire 2026/2027 :
 - o 20 000 € en octobre 2026,
 - o 20 000 € en avril 2027.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 11 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENNING, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 11 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : DEL-2025-282

POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILLE - Autres activités en direction de l'enfant

Réfection des bibliothèques-centres de documentation des écoles et des accueils de loisirs (BCD) - Mécénat d'entreprise - approbation de convention

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique éducative locale, la Ville d'Angers développe le goût de la lecture et permet un accès au livre aux enfants dès leur plus jeune âge. La réfection des bibliothèques - centres de documentation (BCD) des écoles et accueils de loisirs s'inscrit dans cette dynamique et se met en œuvre en partenariat avec le réseau Jeunesse des bibliothèques municipales.

Le déploiement des projets de réfection assure un rôle important dans la promotion du livre Jeunesse, en offrant aux enfants le plaisir de lire dans des lieux où il fait bon se poser pour découvrir, s'initier et pratiquer la lecture.

La réfection des BCD comprend le « désherbage du fond de livres », en lien avec les équipes éducatives, le réaménagement des espaces de lecture et la formation de notre personnel à l'animation de ces lieux.

L'entreprise Pasquier souhaite participer à ce projet en apportant un soutien financier à la Ville d'Angers pour la réfection de la BCD de l'accueil de loisirs La Claverie, et de ce fait bénéficier des dispositions relatives au mécénat.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Educations du 01 septembre 2025

DELIBERE

Approuve la convention de mécénat avec l'entreprise Pasquier relative au soutien apporté à la réfection de la bibliothèque – centre de documentation de l'accueil de loisirs La Claverie, pour un montant de 6 000 €.

Autorise le maire ou son représentant à signer cette convention, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Impute la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

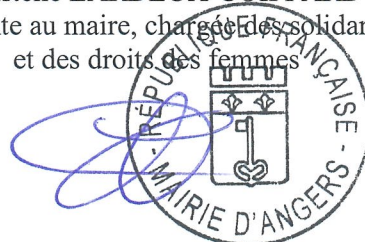
Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 10, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Rachel CAPRON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

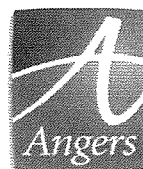
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 12 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENNINGCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 12 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-283**

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Contrat de ville 2025 - Attribution de subventions complémentaires - Avenant à la convention d'objectifs conclue avec l'Afev - Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2024

Rapporteur : Francis GUILTEAU,

EXPOSE

Le contrat de ville Quartiers 2030 d'Angers Loire Métropole, signé le 3 avril 2024 par tous les partenaires, précise les priorités de la politique de la ville dans chaque quartier concerné.

Parmi les outils de lutte contre les inégalités, les signataires de ce contrat élaborent chaque année un appel à projets en faveur des quartiers prioritaires de la communauté urbaine. En complément des subventions mentionnées dans les délibérations 2025-124 du 28 avril 2025 et 2025-201 du 30 juin 2025, la programmation 2025 soutiendra les quatre actions suivantes :

- « Kolocations à projets solidaires (Kaps) », portée par l'association Afev, pour 4 000 €,
- « Les filles, à vous de jouer au rugby ! », portée par l'association SCO Rugby, pour 2 000 €,
- « JMactiv », portée par l'association ASPTT Triathlon, pour 1 000 €,
- « Octobre rose », portée par l'Association consommation logement et cadre de vie (CLCV), pour 1 600 €.

Par ailleurs, la réglementation prévoit la présentation d'un rapport au conseil municipal retraçant les actions de développement social urbain pour les communes bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. Cette dotation a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. Ce rapport est présenté en annexe à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 septembre 2025

DELIBERE

Attribue, au titre du contrat de ville, les quatre subventions suivantes, versées en une seule fois, pour un montant total de 8 600 € :

- 4 000 € à l'Association fondation étudiante pour la ville (Afev),
- 2 000 € à l'association SCO Rugby,
- 1 000 € à l'association ASPTT Triathlon,
- 1 600 € à l'Association consommation logement et cadre de vie (CLCV).

Prend acte du rapport relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale en 2024.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 12 (dans l'ordre du jour)

Approuve l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'Afey, dont le projet est annexé à la présente délibération, et autorise le maire ou son représentant à le signer.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 13 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 13 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-284**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Fonds Projets de quartier - Attribution de subventions

Rapporteur : Francis GUITEAU,

EXPOSE

Le 31 mai 2021, le conseil municipal a adopté les projets de quartier, feuilles de route du développement territorial souhaité dans les dix quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être des espaces de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence concerté des enjeux des quartiers et des actions à y développer en priorité. Ces dernières peuvent être mises en place par les associations, les acteurs institutionnels ou la collectivité elle-même.

Le fonds de soutien aux projets de quartier est mobilisable dès lors que les actions, portées par les associations, répondent aux enjeux d'un projet de quartier.

Il est proposé aujourd'hui de valider le financement des projets suivants :

- **« La petite pause », porté par l'association Karma (la fabrique de lien entre angevins), dans le quartier du Centre-ville, pour un montant de 2 600 €.** La finalité de ce projet est de favoriser les rencontres au sein du quartier et au-delà. Cette action vise à développer le lien social, le vivre ensemble et la citoyenneté dans le quartier. Une fête de quartier s'est déroulée le dimanche 28 septembre avec des concerts et animations musicales proposées par la Fabrique musicale.
- **« La promenade sur Mars », porté par l'association sportive et ludique ATVSOP, dans le quartier du Centre-ville, pour un montant de 1 050 €.** Le but premier de ce projet est d'animer le quartier avec un évènement familial et culturel et favoriser les rencontres en faisant participer les habitants du quartier.
- **« Les 35 ans du réseau d'échanges réciproques de savoirs de Belle-Beille », porté par l'association Réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS), pour un montant de 500 €.** Le Réseau d'échanges réciproques de savoirs souhaite initier une démarche de reconnaissance pour des habitants du quartier à travers la reconnaissance de leurs savoirs et de leurs compétences, tout en renforçant les partenariats du quartier. Cet évènement se déroulera au mois d'octobre 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 13 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Au titre du fonds Projets de quartier, attribue les trois subventions suivantes, pour un montant total de 4 150 € :

- 2 600 €, versée en une fois, à l'association Karma,
- 500 €, versée en une fois, à l'association Réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS) de Belle-Beille,
- 1 050 €, versée en une fois, à l'association ATVSOP.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 14 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENNING, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 14 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : DEL-2025-285

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Diversité

Association Centre d'information pour les droits des femmes et des familles - Convention pluriannuelle d'objectifs - Avenant - Attribution de subvention

Rapporteur : Christelle LARDEUX-COIFFARD,

EXPOSE

En référence à la feuille de route Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les violences sexistes et sexuelles pour la période 2021/2026, présentée au conseil municipal le 24 octobre 2022, et à sa priorité n°2 relative aux actions renforcées en faveur d'une culture partagée de l'égalité femmes-hommes sur le territoire, la Ville d'Angers souhaite soutenir les associations qui œuvrent dans ce champ.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été conclue avec le Centre d'information pour les droits des femmes et des familles (CIDFF) pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Celle-ci détaille le projet associatif et les engagements réciproques des parties, notamment en ce qui concerne les moyens mis à disposition par la Ville d'Angers pour la réalisation de ce projet. Le montant annuel de la subvention attribuée par la Ville s'établit à 14 700 €.

Toutefois, compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'association, il est proposé de conclure un avenant n°2 à la convention précitée afin de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 septembre 2025

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec le Centre d'information des droits et des familles (CIDFF), dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à signer cet avenant.

Dans ce cadre, attribue au CIDFF une subvention exceptionnelle de 5 000 €, versée en une seule fois.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote: Mme Nacira MEGHERBI.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 15 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENNING, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 15 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-286**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Centre-ville La Fayette - 35 rue Saint-Exupéry - Cession d'une parcelle de terrain en nature de parking

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Le Groupe Giboire a manifesté la volonté d'acquérir deux biens immobiliers dans l'objectif de répondre à l'appel à manifestation d'intérêts lancé par la Caisse d'allocation familiales d'Angers pour la réalisation de son nouveau siège social.

L'implantation du projet est prévue rue Saint-Exupéry à Angers, sur la parcelle cadastrée section BY n° 965 d'une surface de 137 m², propriété d'Angers Loire Métropole, qui est à usage de traversée piétonne reliant l'avenue Montaigne et la rue Saint-Exupéry.

Le projet porte également sur la parcelle cadastrée section BY n° 964, propriété de la Ville d'Angers, et correspondant à une parcelle de 1 485 m² en nature de terrain à bâtir, utilisée à ce jour de manière informelle comme parking.

Une promesse unilatérale d'achat a été signée le 24 juillet 2025 par la société Omnium de constructions développements locations concernant ces deux parcelles. Pour la parcelle cadastrée section BY 964, propriété de la Ville d'Angers, la vente est prévue au prix de 1 144 420 € net vendeur. Ce prix est supérieur à l'évaluation de la direction Immobilière de l'Etat (700 000 €).

Les frais de la vente et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront à la charge de la société Omnium de constructions développements locations.

La cession a été consentie sous les conditions suspensives particulières suivantes :

- l'obtention d'un permis de construire avant le 31 mars 2026,
- l'absence de prescription particulière concernant l'implantation des fondations spéciales, impliquant un surcoût d'investissement inhabituel,
- les études de sol ne doivent pas révéler une pollution des sols induisant un surcoût d'investissement inhabituel,
- la société Omnium de constructions développements locations doit être déclarée lauréate de l'appel à manifestation d'intérêts lancé par la Caisse d'allocation familiales d'Angers,
- la désaffectation matérielle du site constatée et le déclassement prononcé,
- la revente du volume aérien de la parcelle cadastrée section BY n° 965 à Angers Loire Métropole, après reconstitution à l'identique du passage.

Par ailleurs, la Ville d'Angers bénéficie d'une clause de réméré pour une durée de cinq ans.

La vente pourra avoir lieu au profit de la société Omnium de constructions développements locations ou au profit d'une personne morale filiale du groupe Giboire à 100 %, dans les mêmes conditions. Cette substitution devra faire l'objet d'un accord préalable du maire de la Ville d'Angers, sollicité par courrier.

Une fois la promesse unilatérale d'achat acceptée par la Ville d'Angers, celle-ci deviendra une promesse synallagmatique valant vente jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est enfin proposé d'autoriser la société Omnium de constructions développements locations, ou la personne morale s'y substituant, à déposer un permis de construire en vue de la construction du projet de la Caisse d'allocation familiales d'Angers, sur la parcelle cadastrée section BY n° 964, propriété de la Ville d'Angers.

Les autres modalités sont détaillées dans la promesse unilatérale d'achat du 24 juillet 2025.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 15 (dans l'ordre du jour)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 09 septembre 2025

Considérant l'avis de la direction Immobilière de l'Etat du 25 août 2025,

Considérant la promesse unilatérale d'achat du 24 juillet 2025,

DELIBERE

Approuve la vente du bien immobilier cadastré section BY n° 964, située 35 rue Saint Exupéry, au profit de la société Omnium de constructions développements locations, ou au profit d'une personne morale filiale du groupe Giboire à 100 %, moyennant le prix de 1 144 420 € net vendeur, et selon les modalités définies dans la promesse unilatérale d'achat annexée à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à accepter la promesse unilatérale d'achat, puis à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

Impute la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 16 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 16 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-287**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Aide municipale au ravalement de façades - 10ème campagne de ravalement et hors campagne - 10 rue Maillé, 2 rue Tire-jarret et 21 Place Molière - Attribution de subventions

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Il est proposé d'attribuer diverses aides municipales au ravalement de façade au titre de trois opérations distinctes, à la suite de l'achèvement des travaux et des demandes formulées par les propriétaires des biens concernés.

Les deux premières opérations s'inscrivent dans le cadre de 10^{ème} campagne de ravalement. La troisième opération se situe en dehors du périmètre de la 10^{ème} campagne mais satisfait aux conditions posées par le conseil municipal pour bénéficier d'une aide.

1. Opérations se situant dans le périmètre de la 10^{ème} campagne de ravalement

a) Immeuble situé 10 rue Maillé

Au regard des coûts totaux des opérations supportés par les propriétaires et en application du règlement de subvention en vigueur, il est proposé d'attribuer aux propriétaires de cet immeuble des subventions pour un montant total de 10 998,36 €.

b) Immeuble situé 2 rue Tire-jarret

En application du règlement de subvention en vigueur, il est proposé d'attribuer au copropriétaire ayant sollicité la Ville une subvention d'un montant de 372,46 €.

2. Opération se situant hors du périmètre de la 10^{ème} campagne de ravalement

Les délibérations du conseil municipal du 27 avril 1987 et du 26 octobre 1998 permettent d'attribuer une subvention aux propriétaires d'immeubles non-inscrits dans le périmètre d'une campagne de ravalement obligatoire mais présentant un intérêt historique ou architectural, ou étant situés dans des perspectives majeures ou des secteurs de traitement urbain majeur ou prioritaire.

Ainsi en est-il de l'immeuble situé 21 place Molière. Situé à l'angle de la rue Plantagenêt et de la place Molière, il n'est pas visé par la campagne de ravalement en cours, mais présente un réel intérêt architectural et urbain. Place urbaine majeure du bas du centre-ville, la place Molière vient de bénéficier d'un réaménagement très qualitatif et se situe à l'intérieur du périmètre du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de la Ville d'Angers. L'immeuble situé au n° 21 de cette place présente ainsi, de par sa situation, un impact paysager certain qu'il importe de valoriser.

La combinaison de ces éléments justifie donc un accompagnement des propriétaires par la collectivité au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant total de 6 855,65 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 09 septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 16 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Attribue diverses subventions municipales au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant total de 18 226,47 €, pour les trois opérations suivantes :

- immeuble situé 10 rue Maillé (dans le cadre de la 10^{ème} campagne de ravalement), pour un montant total de 10 998,36 €, réparti selon les informations mentionnées en annexe n°1 à la présente délibération ;
- immeuble situé 2 rue Tire-jarret (dans le cadre de la 10^{ème} campagne), pour un montant de 372,46 € attribué au copropriétaire dont le nom est indiqué en annexe n°2 à la présente délibération ;
- immeuble situé 21 place Molière (hors campagne), pour un montant total de 6 855,65 € attribué aux propriétaires concernés et réparti selon les informations mentionnées en annexe n°3 à la présente délibération.

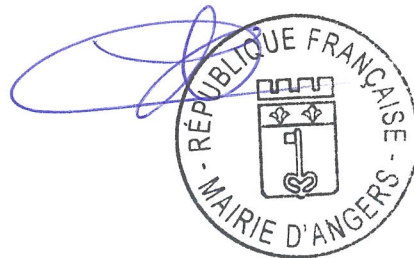
Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 17 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 17 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-288**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN -

Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du 14 avril 2025, la communauté urbaine a approuvé son dispositif annuel d'accompagnement de l'accession sociale à la propriété. Celui-ci s'inscrit dans les objectifs définis par le volet Habitat du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Pour mettre en œuvre cette orientation, le conseil municipal a décidé, par délibération du 28 avril 2025, de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la transmission par le ou les primo-accédants demandeurs d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique (caractéristiques de l'opération, situation du ménage), une proposition de subvention est présentée. Le tableau ci-dessous détaille la répartition des aides à l'accession sociale par nature de logements de la présente délibération :

Nature des logements	Nombre de bénéficiaires	Montant des subventions en €
Collectif neuf	8	22 000 €
Individuel neuf	3	10 000 €
Collectif ancien H.L.M	10	23 500 €
Individuel ancien H.L.M	2	5 000 €
Total Angers	23	60 500 €
TOTAL	23	60 500 €

Pour l'année 2025, à ce jour, en tenant compte des projets accompagnés par la Ville d'Angers figurant dans la présente délibération, 58 ménages ont bénéficié de cette aide à l'accession sociale à la propriété, soit un montant total de soutien de 153 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 09 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 09 septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 17 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau annexé, 23 subventions individuelles d'un montant total de 60 500 € pour des projets d'accèsion sociale à la propriété.

Demande à la communauté urbaine d'accompagner les projets d'accèsion concernés de la Ville d'Angers sur la base de son dispositif annuel.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

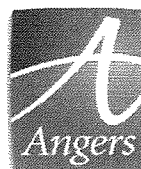
Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 18 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 18 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : DEL-2025-289

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Opération d'aménagement Éclateries Ouest - Prise en considération du projet - Sursis à statuer - Approbation.

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Le site des Éclateries Ouest est situé sur la commune d'Angers, en limite de la commune des Ponts-de-Cé. Il est délimité par des axes routiers bien marqués : au nord par la rue Parmentier, à l'est par l'autoroute Angers - La Roche-sur-Yon (A87), au sud par la route de la Pyramide et à l'ouest par la rue Bas des Éclateries.

Couvert par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP), il constitue un secteur d'urbanisation future avec un potentiel de 150 logements. Sur la base des intentions urbaines contenues dans l'OAP, la réalisation d'une étude de faisabilité pré-opérationnelle a été confiée à Alter public en novembre 2023 complétée par une convention d'actions foncières.

Le projet d'aménagement doit permettre de :

- doter le site d'un schéma d'aménagement organisant la répartition des futurs îlots constructibles sur le site d'environ 5 hectares,
- appuyer le parti d'aménagement sur la mise en place d'une trame végétale en lien avec les caractéristiques topographiques et hydrauliques du site,
- mailler le site par un réseau viaire venant se connecter aux axes existants,
- créer une nouvelle offre de logements venant redynamiser le quartier.

Afin d'éviter que de futures opérations de constructions ou d'aménagement ne viennent obérer sa réalisation, il est proposé au conseil municipal de prendre en considération cette opération, afin de permettre au maire d'Angers de surseoir à statuer, c'est-à-dire refuser temporairement d'examiner une demande d'autorisation d'urbanisme, afin de préserver la faisabilité de l'opération à venir.

En effet, l'article L. 424-1 3° du code de l'urbanisme permet au maire de surseoir à statuer à une demande de permis ou de déclaration préalable « lorsque des travaux, constructions ou installations sont susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement ».

Les terrains affectés par l'opération d'aménagement sont délimités dans le plan joint à la présente délibération.

Le délai de validité du périmètre de sursis à statuer ainsi institué est de 10 ans. En effet, le code de l'urbanisme précise que la décision de prise en considération cesse de produire effet si, dans un délai de 10 ans à compter de son entrée en vigueur, la réalisation de l'opération d'aménagement n'a pas été engagée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L. 424-1,

Vu le plan annexé délimitant les terrains affectés par l'opération d'aménagement,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 09 septembre 2025

DELIBERE

Prend en considération l'opération d'aménagement Éclateries Ouest envisagée dans le périmètre délimité par le plan joint à la présente délibération, ce qui permettra au maire d'Angers de surseoir à statuer sur les

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 18 (dans l'ordre du jour)

demandes de permis ou de déclaration préalable portant sur des projets susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse sa réalisation.

Précise que la présente délibération sera affichée pendant 1 mois en mairie d'Angers et au siège d'Angers Loire Métropole en application de l'article R. 424-24 du code de l'urbanisme et qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Précise que la présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble de ces formalités de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 19 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 19 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-290**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Zone d'aménagement concerté (ZAC) Front de Maine - Quartier Doutre / Saint-Jacques / Nazareth - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2024

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du 25 juin 1990, le conseil municipal a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) Front de Maine. Cette ZAC a été concédée à la Société d'aménagement de la région d'Angers (Sara, devenue Alter cités) par convention publique d'aménagement.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel de l'opération, actualisé au 31 décembre 2024, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Compte tenu des éléments exposés dans ce bilan, un avenant à la convention d'avance de trésorerie est proposé à l'approbation du conseil.

Sur la base des éléments actualisés au 31 décembre 2024, le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 24 856 000 € HT (sans changement par rapport à l'exercice précédent).

1. Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2024

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 24 856 000 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé, dont les postes s'établissent comme suit :

- acquisitions foncières	9 614 000 € HT
- études	413 000 € HT
- honoraires maîtrise d'œuvre	1 217 000 € HT
- travaux	9 925 000 € HT
- frais financiers	1 914 000 € HT
- frais conduite de projet	1 556 000 € HT
- frais divers	218 000 € HT

Sur les 24 856 000 € HT de dépenses envisagées, 21 938 000 € HT sont réalisées au 31 décembre 2024, soit près de 88 %.

2. Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2024

Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 24 856 000 € HT, composé des postes suivants :

- cessions foncières	18 193 000 € HT
- produits financiers	1 351 000 € HT
- subventions	85 000 € HT
- participations de la Ville d'Angers	5 226 000 € HT

Sur les 24 856 000 € HT de recettes attendues, 19 639 000 € HT ont été perçus à la fin 2024, soit près de 79 % du montant global.

3. Participation de la collectivité

La participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2024 est de 5 226 366 € HT. Ce montant a été arrondi à 5 226 000 € HT dans l'état actualisé des recettes ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 19 (dans l'ordre du jour)

Elle est affectée pour :

- | | |
|--|-------------------------|
| - participation pour remise d'ouvrages publics | 4 155 483 € HT |
| - participation d'équilibre | 1 070 883 € net de taxe |

Au 31 décembre 2024, le montant total des participations attendues de la collectivité a été versé.

4. Etat de la trésorerie au 31 décembre 2024

La situation de trésorerie est négative et s'élève à -1 348 000 €.

Une avance de trésorerie d'un montant de 1 500 000 € a été consentie par la Ville d'Angers en 2007 pour une durée initiale de trois ans. La convention a été prorogée par avenant n°6 jusqu'au 31 décembre 2026.

Un remboursement partiel de 500 000 € est intervenu en 2020.

5. Etat de la durée de la convention publique d'aménagement

La durée de la convention publique d'aménagement approuvée par le conseil municipal le 25 mars 2022 relative à l'aménagement de la ZAC Front de Maine a été prorogée par avenant n°13 jusqu'au 31 décembre 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 09 septembre 2025

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour la zone d'aménagement concerté (ZAC) Front de Maine, établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2024 et comprenant :

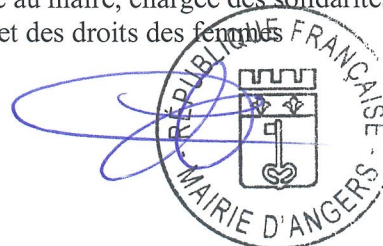
- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.
- les états des acquisitions et cessions immobilières.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 20 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENNING, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 20 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : DEL-2025-291

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lac de Maine - Alter cités - Compte-rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2024

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du 6 septembre 1976 le conseil municipal a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Lac de Maine, sur une superficie de 144 ha. Cette ZAC a été concédée à Alter cités en décembre 1976.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé de l'opération au 31 décembre 2024, dont il est précisé les données chiffrées essentielles ci-après.

Sur la base des éléments actualisés au 31 décembre 2024, le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 22 513 000 € HT, en augmentation de 185 000 € par rapport à l'exercice précédent.

1. Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2024

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 22 697 000 € HT, en augmentation de 185 000 € par rapport au dernier bilan approuvé, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

- acquisitions foncières.....	3 670 000 € HT
- études.....	947 000 € HT
- honoraires.....	580 000 € HT
- travaux.....	14 265 000 € HT
- frais financiers.....	1 304 000 € HT
- rémunération du concessionnaire.....	1 235 000 € HT
- frais divers.....	696 000 € HT

Les dépenses prévisionnelles sont en augmentation de 185 000 € par rapport au dernier bilan approuvé, du fait notamment de la hausse de tous les postes en raison des impôts fonciers, de l'avancement du projet des Tranchandières, des travaux d'entretien et du décalage d'encaissement des recettes.

Sur les 22 698 000 € HT de dépenses envisagées, 21 784 000 € ont été réalisées au 31 décembre 2024, soit environ 96 % du montant global. La somme de 913 000 € HT reste à régler.

2. Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2024

En recettes, le montant total s'élève également 22 697 000 € HT, composé des postes suivants :

- cessions foncières.....	19 232 000 € HT
- participation d'équilibre du concédant.....	1 105 000 € HT
- participation pour remise d'ouvrage.....	461 000 € HT
- participation du constructeur.....	851 000 € HT
- autres produits.....	1 049 000 € HT

Sur les 22 697 000 € HT de recettes, 21 082 000 € ont été réalisées au 31 décembre 2024, soit environ 93 %. La somme de 1 616 000 € HT reste à encaisser.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 20 (dans l'ordre du jour)

3. Participation de la collectivité

En application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, la participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2024 est de 1 566 000 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé.

Au 31 décembre 2024, la Ville d'Angers et le Syndicat intercommunal pour les quartiers du Lac de Maine ont versé à l'aménageur 649 000 € HT au titre de la participation d'équilibre, soit 41 % des participations attendues.

4. Etat de la trésorerie au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024 la situation de trésorerie est positive à 5 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 300-5,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 09 septembre 2025

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Lac de Maine, établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2024, auquel sont annexés :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,
- les états des acquisitions et cessions immobilières.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 21 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENNING, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 21 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-292**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Zone d'aménagement concerté (ZAC) Desjardins - Quartier Saint-Serge / Ney / Chalouère - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2024 - Avenant n°10 à la convention publique d'aménagement

Rapporteur : *Yves GIDOIN*,

EXPOSE

Par délibération du 27 septembre 2004, le conseil municipal a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) Desjardins. Cette ZAC a été concédée par convention publique d'aménagement à la Société d'aménagement de la région d'Angers (Sara, devenue Alter cités), par délibération du 23 novembre 2004.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2024, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Sur la base des éléments actualisés au 31 décembre 2024, le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 343 000 € HT, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.

1. État d'avancement des travaux

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des gros travaux est finalisé. Sur les années 2025 et 2026, seules sont prévues des dépenses liées à des travaux sur les emprises de voirie entourant l'îlot en cours de chantier par P2i afin d'accompagner la livraison des bâtiments.

2. État d'avancement de la commercialisation

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des ventes a été réalisé.

3. Éléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2024

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 343 000 € HT, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.

État des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2024 s'élève à 13 065 000 € HT, soit 98 %. La somme de 278 000 € HT reste à régler.

État des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2024 s'élève à 13 343 000 € HT, soit 100 %.

Participation de la collectivité

La participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2024 est de 1 932 000 € HT. C'est une participation pour remise d'ouvrages publics. Au 31 décembre 2024, la totalité de la participation a été réglée.

4. État de la trésorerie au 31 décembre 2024

La situation de la trésorerie est positive de 278 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 09 septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 21 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Desjardins, établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2024 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,
- les états des acquisitions et cessions immobilières 2024.

Approuve l'avenant n°10 à la convention publique d'aménagement visant à prolonger sa durée et à fixer son échéance au 31 décembre 2026, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Roch BRANCOUR, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Roselyne BIENVENU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 22 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 22 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : DEL-2025-293

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Zone d'aménagement concerté (ZAC) Patton/Elysée - Quartier Belle-Beille - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2024 - Avenant n°18 à la convention publique d'aménagement

Rapporteur : Yves GIDOIN,

EXPOSE

Par délibération du 25 octobre 2004, le conseil municipal a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) Patton-Elysée. Cette ZAC a été concédée à Alter cités par délibération du 2 février 2005.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2024, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

L'intégralité des travaux de l'opération est à ce jour réalisée.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

L'intégralité des ventes de droits à construire a été réalisée. Il reste à régulariser la cession correspondant au parking extérieur de la copropriété « Elysée-Patton », les rétrocessions des espaces publics et les régularisations foncières d'Alter cités vers Angers Loire Habitat ou la Ville d'Angers.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2024

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 738 000 € HT, en légère augmentation de 5 000 € par rapport au bilan précédent.

Dépenses

Le montant total des dépenses s'établit à 8 738 000 € HT.

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2024 s'élève à 8 675 000 € HT, soit 99 %.

La somme de 63 000 € HT reste à régler.

Recettes

Le montant total des recettes s'établit à 8 738 000 € HT.

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2024 s'élève à 8 736 000 € HT, soit 99 %.

La somme de 2 000 € reste à encaisser.

Situation de trésorerie

Au 31 décembre 2024, la situation de trésorerie est positive de 61 000 €.

Participation de la collectivité

La participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2024 est de 3 334 041 € HT. Elle a été entièrement versée.

Elle est affectée pour :

- | | |
|---|---------------------------|
| – participation pour remise d'ouvrages publics..... | 3 115 749 € HT |
| – participation d'équilibre..... | 218 292 € (nette de taxe) |

4. Avenant n° 18 à la convention publique d'aménagement

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 22 (dans l'ordre du jour)

Un avenant n°18 à la convention publique d'aménagement est proposé afin de prolonger celle-ci jusqu'au 31 décembre 2026 afin de mettre en place les régularisations foncières et de permettre la clôture définitive de cette ZAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 300-5,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 09 septembre 2025

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour la zone d'aménagement concerté (ZAC) Patton-Elysée, actualisé au 31 décembre 2024, auquel sont annexés :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,
- les états des acquisitions et cessions immobilières.

Approuve l'avenant n° 18 à la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités prorogeant la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2026, dont le projet est annexé à la présente délibération>.

Autorise le maire ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tout document afférent au dossier.

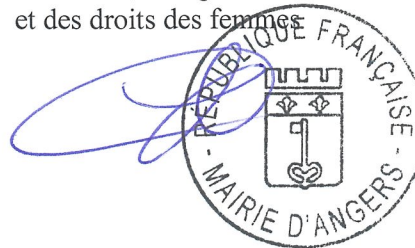
Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Roch BRANCOUR, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Roselyne BIENVENU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 23 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 23 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : DEL-2025-294

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Opération de renouvellement urbain de la Roseraie (ORU) - Quartier de la Roseraie - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2024 - Avenant n°11 à la convention publique d'aménagement

Rapporteur : Yves GIDOIN,

EXPOSE

Le quartier de la Roseraie est engagé depuis 1999 dans une opération de renouvellement urbain (ORU). La Ville d'Angers a confié à la société Alter cités la mise en œuvre de ce projet de rénovation urbaine par voie de traité de concession d'aménagement en date du 27 juillet 2006.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2024, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

1 - État d'avancement des travaux

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des études opérationnelles et de réalisation ont été effectuées, à l'exception de celles portant sur le réaménagement des cellules commerciales sur les centres commerciaux Jean Vilar et Jean XXIII, qui sont en cours.

Les travaux de viabilisation sont terminés. Il restera à prévoir des travaux en lien avec la gestion ou l'entretien.

2 - État d'avancement de la commercialisation

Les recettes de cession attendues correspondent au produit de la revente des locaux commerciaux Jean Vilar et Jean XXIII à la SAS Foncière Commerce en 2028 et de la perception des loyers pour ces locaux jusqu'à leur revente.

3 - Éléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2024

Le bilan financier s'équilibre en dépenses et en recettes à 28 422 000 € HT, en hausse de 1 043 000 € HT par rapport au bilan précédent.

État des dépenses

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2024 s'élève à 26 582 000 € HT, soit 94 % d'avancement.

La somme de 1 840 000 € HT reste à régler.

État des recettes

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2024 s'élève à 24 162 000 € HT, soit 85 % d'avancement.

La somme de 4 260 000 € HT reste à encaisser.

Participation de la collectivité

Le montant de la participation de la collectivité s'élève à 17 955 288 € HT.

Elle est affectée pour 12 257 716 € HT au titre de la remise des ouvrages destinés à entrer dans le patrimoine de la collectivité concédante, et pour 5 697 572 € (net de taxe) au titre de la participation d'équilibre.

La participation d'équilibre est en hausse de 403 000 € HT, en lien principalement avec l'augmentation des frais de portage foncier.

Au 31 décembre 2024, la Ville d'Angers a versé à l'aménageur 16 968 000 € HT, soit 94,5 % des participations attendues, dont 12 257 716 € HT au titre de la participation pour remise d'ouvrages et 4 710 000 € au titre de la participation d'équilibre.

Il reste donc à verser la somme de 987 572 € au titre de la participation d'équilibre sur l'exercice 2028.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 23 (dans l'ordre du jour)

Situation de la trésorerie

Au 31 décembre 2024, la trésorerie est négative de 128 000 €.

Financements

Le remboursement de l'avance de trésorerie de 1 000 000 € consentie par délibération du 30 octobre 2023 est planifié sur l'année 2028 à hauteur de 800 000 € et 2029 à hauteur de 200 000 €, après la vente de locaux commerciaux à la SAS Foncière Commerce.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 300-5,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 09 septembre 2025

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier de la Roseraie établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2024 et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,
- les états des acquisitions et cessions immobilières 2023.

Approuve l'avenant n°11 à la convention publique d'aménagement modifiant le montant de participation de la collectivité au titre de la participation d'équilibre et de remises d'ouvrages, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tous document afférent au dossier.

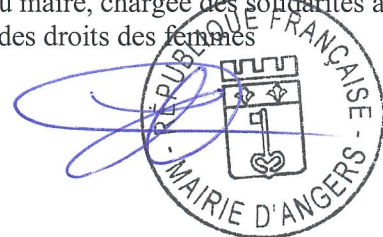
Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Roch BRANCOUR, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Roselyne BIENVENU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 24 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 24 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-295**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Zone d'aménagement concerté (ZAC) Grand-Pigeon - Quartier Grand-Pigeon - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2024 - Avenant n° 14 à la convention publique d'aménagement

Rapporteur : *Yves GIDOIN*,

EXPOSE

Par délibération du 25 octobre 2004, le conseil municipal a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) Grand-Pigeon. Cette ZAC a été concédée à Alter cités par convention publique d'aménagement.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2024, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

1. Etat d'avancement des travaux d'aménagement

L'intégralité des travaux de l'opération est à ce jour réalisée.

2. Etat d'avancement de la commercialisation

L'intégralité des ventes de droits à construire a été réalisée.

3. Eléments financiers

Bilan financier au 31 décembre 2024

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 14 070 000 € HT, en augmentation de 159 000 € par rapport au bilan précédent, du fait de l'augmentation du coût des travaux des espaces publics de la phase 2 du Carré Haffner.

Dépenses

Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2024 s'élève à 13 960 000 € HT, soit 99 %.

La somme de 110 000 € HT reste à régler.

Recettes

Le total des recettes encaissées au 31 décembre 2024 s'élève à 13 848 000 € HT, soit 98 %.

La somme de 222 000 € HT reste à encaisser.

Situation de trésorerie

Au 31 décembre 2024, la situation de trésorerie est négative de - 112 000 €.

Participation de la collectivité

La participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2024 est de 5 801 281 € HT, en augmentation de 137 293 € par rapport au dernier bilan approuvé par le conseil municipal du 30 septembre 2024.

Cette participation est affectée au titre de la remise des ouvrages destinés à entrer dans le patrimoine de la ville. Au 31 décembre 2024, elle a versé à l'aménageur 5 588 989 € HT, soit 99 % des participations attendues au titre de la participation pour remise d'ouvrages. Il reste donc à verser la somme de 212 293 € HT au titre de la remise de la place Carré Haffner sur les exercices 2025 et 2026.

4. Avenant n° 14 à la convention publique d'aménagement

Un avenant n°14 à la convention publique d'aménagement est proposé afin de modifier la participation pour remise d'ouvrages publics de la collectivité concédante, qui passe de 5 663 989 € HT à 5 801 281 € HT, et la prolonger jusqu'au 31 décembre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 24 (dans l'ordre du jour)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 300-5,
Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025
Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 09 septembre 2025

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour la zone d'aménagement concerté (ZAC) Grand-Pigeon, établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2024, auquel sont annexés :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,
- les états des acquisitions et cessions immobilières 2024.

Approuve l'avenant n° 14 à la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités modifiant le montant de la participation pour remise d'ouvrages publics de la collectivité concédante et prorogeant la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2026, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à signer cet avenant.

Approuve, au titre de la participation aux remises d'ouvrages 2025/2026 (212 293 € HT), le versement à Alter cités d'un montant maximum de 90 000 € HT, pour l'année 2025.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Roch BRANCOUR, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Roselyne BIENVENU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 25 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 25 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-296**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Zone d'aménagement concerté (ZAC) Thiers-Boisnet - Quartier Centre-ville / Lafayette / Éblé - Alter cités - Compte rendu annuel à la collectivité (Crac) - Bilan financier au 31 décembre 2024 - Avenant n°1 à la troisième convention d'avance de trésorerie

Rapporteur : *Yves GIDOIN*,

EXPOSE

Par délibération du 29 avril 1996, le conseil municipal a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) Thiers-Boisnet. Cette ZAC a été concédée à Alter cités par convention publique d'aménagement.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2024, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Sur la base des éléments actualisés au 31 décembre 2024, le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 35 771 000 € HT, sans changement par rapport à l'exercice précédent.

1. État d'avancement des travaux

Au 31 décembre 2024, la quasi-totalité du programme de constructions a été réalisée, avec notamment la livraison en 2024 des rues requalifiées du Commerce, Zéphirs, du Port de l'Ancre ainsi que la partie du boulevard Ayrault et du quai Gambetta, au pied d'Arborescence. Ce programme immobilier privé Arborescence issu de l'appel à projets urbains Imagine Angers a été inauguré en octobre 2024.

Les travaux restant à réaliser porteront sur le quai Gambetta sur toute sa longueur, ainsi que la rue du Mail sur sa section entre la rue Thiers et le Quai Gambetta.

2. État d'avancement de la commercialisation

Aucune cession n'a été réalisée en 2024.

3. État actualisé des dépenses au 31 décembre 2024

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 35 771 000 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé, dont les postes s'établissent comme suit :

- acquisitions foncières.....	16 253 000 € HT
- études.....	875 000 € HT
- travaux.....	6 531 000 € HT
- construction ouvrage.....	9 021 000 € HT
- frais financiers.....	1 388 000 € HT
- frais divers.....	203 000 € HT
- frais conduite de projet.....	1 500 000 € HT

Sur les 35 771 000 € HT de dépenses envisagées, 34 341 000 € HT sont réalisées au 31 décembre 2024, soit près de 96 %.

4. État actualisé des recettes au 31 décembre 2024

Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 35 771 000 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé, composé des postes suivants :

- cessions foncières.....	21 653 000 € HT
- autres produits.....	1 057 000 € HT
- participations du concédant Ville d'Angers.....	12 974 000 € HT
- participations autres (constructeurs).....	87 000 € HT

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 25 (dans l'ordre du jour)

Sur les 35 771 000 € HT de recettes attendues, 33 248 000 € HT ont été perçues à la fin 2024, soit près de 93 % du montant total.

5. Participation de la collectivité

En application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, la participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2024 est de 12 974 000 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé.

Elle est affectée pour :

- participation pour remise d'ouvrages publics.....4 139 000 € HT
- participation d'équilibre8 835 000 € HT

Au 31 décembre 2024, le montant total des participations de la collectivité encaissées par Alter cités est de 10 470 000 € HT, soit 81 % du montant prévisionnel total.

Des versements de participation pour remise d'ouvrages publics d'un montant total de 950 000 € HT ont été perçus par Alter cités en 2024.

Un versement de participation pour remise d'ouvrages publics d'un montant de 500 000 € HT est prévu sur l'année 2025.

6. État de la trésorerie au 31 décembre 2024

La situation de trésorerie est positive de 580 000 €.

Une avance de trésorerie d'un montant de 1 274 672 € a été consentie par la Ville d'Angers en 2008 pour une durée de trois ans, renouvelée par avenants jusqu'au 31 décembre 2027. Un remboursement partiel de 700 000 € a été effectué.

Deux autres avances de trésorerie d'un montant de 500 000 € chacune ont été consenties par la Ville d'Angers en 2022 et 2023 pour des durées de trois ans. Leurs remboursements sont prévus sur les exercices 2026, 2027 et 2028.

La convention d'avance de trésorerie numéro 3 consentie en 2022 pour une durée de 3 ans arrive à échéance au 31 décembre 2025. Il est donc proposé un avenant n°1 permettant de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2028, soit 3 années supplémentaires, afin de s'accorder avec le planning de l'opération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la convention publique d'aménagement conclue avec Alter cités,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 09 septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 25 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Thiers-Boisnet, établi par Alter cités, actualisé au 31 décembre 2024, et comprenant :

- la note de conjoncture,
- le bilan financier prévisionnel actualisé,
- le plan de trésorerie,
- le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,

Approuve le versement à Alter cités d'une participation pour remise d'ouvrages pour un montant maximal de 500 000 € HT sur 2025.

Approuve l'avenant n°1 de la convention relative à l'avance de trésorerie de 500 000 €, permettant d'en prolonger la durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à signer cet avenant.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

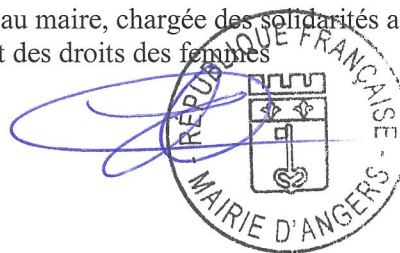
Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Roch BRANCOUR, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Roselyne BIENVENU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 26 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 26 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-297**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Accord-cadre de travaux, d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans les bâtiments - Période 2025-2029 - Groupement de commande avec Angers Loire Métropole et le CCAS d'Angers

Rapporteur : *Florian RAPIN*,

EXPOSE

La Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et le CCAS d'Angers se sont regroupés pour la conclusion d'un accord-cadre de travaux, d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans leurs bâtiments.

Le marché actuel arrivant à échéance en novembre 2025, une consultation a été relancée. La procédure de passation est un appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Le contrat sera un accord cadre alloti, multi attributaires avec un montant maximum de l'accord-cadre fixé à 38 150 000 € HT sur toute la durée du marché. Il sera conclu pour une période initiale de deux ans à compter de sa notification, reconductible une fois pour une durée identique. La durée totale maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre ans, et se composera des lots suivants :

Lots	Désignation	Montant maximum en € HT	Répartition par membres du groupement en € HT		
			Ville d'Angers	ALM	CCAS
01	Terrassement - VRD	2 500 000,00	1 500 000,00	750 000,00	250 000,00
02	Maçonnerie ravalement	2 200 000,00	1 320 000,00	660 000,00	220 000,00
03	Couverture - Charpente	3 200 000,00	1 920 000,00	960 000,00	320 000,00
04	Etanchéité	2 250 000,00	1 350 000,00	675 000,00	225 000,00
05	Serrurerie	4 300 000,00	2 580 000,00	1 290 000,00	430 000,00
06	Menuiseries bois	1 600 000,00	960 000,00	480 000,00	160 000,00
07	Menuiseries aluminium et PVC	3 200 000,00	1 920 000,00	960 000,00	320 000,00
08	Plâtrerie et Plafonds suspendus	1 400 000,00	840 000,00	420 000,00	140 000,00
09	Stores et occultation	500 000,00	300 000,00	150 000,00	50 000,00
10	Electricité (courants forts et faibles)	8 500 000,00	5 100 000,00	2 550 000,00	850 000,00
11	Plomberie sanitaires - chauffage - ventilation	5 700 000,00	3 420 000,00	1 710 000,00	570 000,00
12	Revêtements de sols scellés	500 000,00	300 000,00	150 000,00	50 000,00
13	Revêtements de sols collés	800 000,00	480 000,00	240 000,00	80 000,00
14	Peinture – revêtements muraux	1 500 000,00	900 000,00	450 000,00	150 000,00

Il s'exécutera par des marchés subséquents périodiques avec remise en concurrence tous les deux ans et/ou à la survenance du besoin. Le montant estimé des commandes annuelles est de plus de 7 000 000 € HT pour l'ensemble du groupement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 26 (dans l'ordre du jour)

Dans le cadre du plan Bâtiment Economie Circulaire (Batec), les offres des entreprises ont été évaluées notamment en ce qui concerne leur organisation en matière de gestion des déchets de chantier et la qualité des produits biosourcés et/ou recyclés, à travers le critère « valeur environnementale ».

Il pourra être demandé aux candidats retenus de réaliser la dépose soignée, la préparation et la repose des éléments réemployés selon les protocoles du projet Spirou (Sécuriser les pratiques innovantes de réemploi via une offre unifiée) défini dans le cahier des charges.

La Ville d'Angers, en tant que coordonnateur du groupement, est chargée de la procédure de passation pour le compte des autres membres ainsi que de la signature et de la notification de l'accord cadre et des marchés subséquents périodiques. Les marchés subséquents à la survenance des besoins seront pris en charge par chaque membre du groupement.

Le rapport d'analyse des offres présenté en CAO du 22/09/2025 a proposé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 :

- COLAS ANGERS EST sise à Ecoflant (49000) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 109 219.50€ HT ;
- EIFFAGE ROUTE SUD OUEST sise à Loire Authion (49250) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 144 414.90€ HT ;
- COURANT SA sise à Chalonnes sur Loire (49290) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 202 995.00€ HT ;

- Lot n°2 :

- GAUTIER BATIMENT sise à Angers (49000) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 174 560.25€ HT ;
- EIFFAGE CONSTRUCTION sise à Beaucouzé (49071) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 192 813.63€ HT ;
- EGDC SERVICES sise à Avrillé (49240) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 195 727.58€ HT ;
- SOGEA ATLANTIQUE (BMH) sise à Les Hauts d'Anjou (49330) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 213 484.19€ HT ;
- FONTENEAU RENOVATION MH3D sise à Ecoflant (49000) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 186 706.89€ HT ;

Lot n°3 :

- CHARLES ET COMPAGNIE sise à Les Ponts de Cé (49130) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 72 383.98€ HT ;
- MAROLLEAU COUVERTURE sise à Ecoflant (49000) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 81 406.91€ HT ;
- ACBM sise à Ecoflant (49000) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 98 513.80€ HT ;
- DENIAUD sise à Sainte Gemmes sur Loire (49130) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 158 687.83€ HT ;
- COUVERTURES DE LOIRE sise à Le Coudray Macouard (49260) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 176 111.32€ HT ;

Lot n°4 :

- CHARLES ET COMPAGNIE sise à Les Ponts de Cé (49130) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 99 334.55€ HT ;
- MAROLLEAU COUVERTURE sise à Ecoflant (49000) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 105 720.69€ HT ;
- EXETANCH sise à Ecoflant (49000) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 88 093.75€ HT ;
- SMAC PAYS DE LA LOIRE sise à Coueron (44220) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 97 853.45€ HT ;
- SOTEBA sise à Montreuil Juigné (49460) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 110 332.24€ HT ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 26 (dans l'ordre du jour)

Lot n°5 :

- APERTIO sise à Saint Léger de Linières (49070) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 223 763.97€ HT ;
- OUEST INDUSTRIES sise à Ecoflant (49000) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 296 215.08€ HT ;
- ASM OUEST sise à La Poitevine (49510) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 368 866.87€ HT ;
- SOGEA ATLANTIQUE BTP (SISTEO) sise à Saint Herblain (44800) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 521 610.74€ HT ;
- SOCIETE D'EQUIPEMENT METALLIQUE sise à Saint Sylvain d'Anjou (49480) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 461 060.55€ HT ;

Lot n°6 :

- APERTIO sise à Saint Leger de Linières (49070) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 284 362.00€ HT ;
- T.M.A MENUISERIE CARTIER sise à Beaucouzé (49070) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 369 622.86€ HT ;
- SOGEA ATLANTIQUE BTP (SISTEO) sise à Saint Herblain (44800) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 550 438.51€ HT ;
- ATELIER LACOUR sise à Trélazé (49800) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 717 270.84€ HT ;

Lot n°7 :

- APERTIO sise à Saint Leger de Linières (49070) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 357 410.24€ HT ;
- T.M.A MENUISERIE CARTIER sise à Beaucouzé (49070) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 411 388.34€ HT ;
- OUEST INDUSTRIE sise à Ecoflant (49000) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 459 918.87€ HT ;
- SOGEA ATLANTIQUE BTP (SISTEO) sise à Saint Herblain (44800) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 957 361.79€ HT ;
- ROUSSEAU REPAR sise à Avrillé (49240) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 1 012 761.30€ HT ;

Lot n°8 :

- APERTIO HABITAT sise à Le Plessis Grammoire (49124) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 259 165.51€ HT ;
- VALLE ATLANTIQUE sise à Saint Barthélémy d'Anjou (49124) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 290 940.26€ HT ;
- A TOUT METIER sise à Saint Barthélémy d'Anjou (49124) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 355 385.67€ HT ;
- SOGEA ATLANTIQUE BTP (SISTEO) sise à Saint Herblain (44800) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 488 771.85€ HT ;
- ETPO sise à sise à Saint Herblain (44803) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 475 828.53€ HT ;

Lot n°9 :

- ANTOINE DAVIAU sise à Murs-Erigné (49610) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 69 348.20€ HT ;
- SAS EMYS SODICLAIR sise à Longué-Jumelles (49160) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 79 539.20€ HT ;
- TECHNOSTOR-LJM sise à Sainte Luce Sur Loir (44980) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 65 622.50€ HT ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 26 (dans l'ordre du jour)

Lot n°10 :

- SDEL ENERGIS ANGERS sise à Avrillé (49243) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 175 774.67€ HT ;
- SARL BELLANGER ASSOCIES sise à Angers (49100) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 206 052.91€ HT ;
- SAVITEC sise à Ecoflant (49000) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 184 906.75€ HT ;
- SNEF sise à Saint Herblain (44800) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 183 296.25€ HT ;
- ATEBI ENERGIES sise à Tiercé (49125) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 209 514.14€ HT ;
- EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES LOIRE OCEAN sise à Beaucouzé (49070) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 256 883.34€ HT ;

Lot n°11 :

- ANJOU CLIM SERVICES sise à Ecoflant (49000) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 196 138.56€ HT ;
- SPIE FACILITIES sise à Saint Herblain (44800) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 223 531.49€ HT ;
- CHAUFFECO sise à Angers (49106) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 207 751.33€ HT ;
- HERVE THERMIQUE sise à Angers (49004) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 237 544.92€ HT ;
- DEPC sise à Trélazé (49800) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 212 061.63€ HT ;
- AXIMA CONCEPT sise à Trélazé (49800) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 330 717.38€ HT ;

Lot n°12 :

- CARRELAGE TENDANCE sise à Avrillé (49240) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 401 059.50€ HT ;
- ETS ARDUSOL sise à Les Ponts de Cé (49130) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 364 465.00€ HT ;
- SAS MALEINGE sise à Saint Pierre Montlimart (49115) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 358 385.10€ HT ;
- LEFEVRE FACADES sise à Nantes (44100) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 672 827.50€ HT ;

Lot n°13 :

- CAILLAUD sise à Beaucouzé (49070) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 244 294.26€ HT ;
- MARSAC sise à Saint Barthélémy d'Anjou (49124) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 282 052.42€ HT ;
- VALLE ATLANTIQUE sise à Saint Barthélémy d'Anjou (49124) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 251 598.52€ HT ;
- GOUIN DECORATION sise à Angers (49000) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 250 925.10€ HT ;
- FREMY PEINTURE DECORATION sise à Angers (49100) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 283 795.90€ HT ;

Lot n°14 :

- VALLE ATLANTIQUE sise à Saint Barthélémy d'Anjou (49124) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 280 038.94€ HT ;
- MARSAC sise à Saint Barthélémy d'Anjou (49124) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 380 429.93€ HT ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 26 (dans l'ordre du jour)

- CAILLAUD sise à Beaucouzé (49070) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 384 811.57€ HT ;
- FREMY PEINTURE DECORATION sise à Angers (49100) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 394 660.50€ HT ;
- A TOUT METIER sise à Saint Barthélémy d'Anjou (49124) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 446 838.73€ HT ;
- GOUIN DECORATION sise à Angers (49000) pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 418 218.25€ HT ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 22/09/2025.

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 09 septembre 2025

DELIBERE

Autorise le maire d'Angers, le président délégué de la CAO, M. PILET ou Mme LARDEUX-COIFFARD à signer l'accord-cadre de travaux, d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans les bâtiments pour la période 2025-2029, ainsi que l'ensemble des actes relatifs à la procédure de passation des marchés subséquents et les marchés subséquents issus du présent accord-cadre, et à les notifier à l'issu de la consultation.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 27 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 27 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-298**

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Ecologie urbaine

Site du Port sablier à la Baumette - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec Angers Loire Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie - Avenant n°1

Rapporteur : Florian RAPIN,

EXPOSE

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole sont propriétaires de terrains dépendant du domaine public situés sur le site du Port sablier à la Baumette à Angers. Elles souhaitent en conserver la propriété afin de préserver l'accès à la Maine.

Par convention d'occupation temporaire du domaine public du 11 décembre 2017, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont mis à disposition de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Maine-et-Loire les trois parcelles des dépendances domaniales situées « Port Sablier » à la Baumette à Angers, pour une durée de 18 ans, soit jusqu'au 10 décembre 2035.

La Ville d'Angers et Angers Loire métropole ont accordé que la CCI puisse céder ses droits à la société Sabliers angevins réunis (SAR) *via* une convention d'occupation précaire dont la durée est identique à celle de la convention qui la lie aux collectivités publiques. Cette sous-location permet à SAR de réaliser les installations nécessaires et d'exercer les activités prévues par la convention conclue avec la CCI, à savoir : « *la création d'une plateforme dédiée au retraitement et à la valorisation des déchets de construction, ainsi que le négoce de matériaux de construction* ».

Par courrier du 31 mars 2025, la CCI a informé Angers Loire Métropole avoir reçu, le 12 février 2025, un courrier de SAR l'informant du projet de dissolution sans liquidation de ladite société avec transmission universelle de son patrimoine à la Société de dragage du Val de Loire.

En conséquence, il est proposé d'acter cette modification *via* un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public conclue avec la CCI, afin de formaliser la cession de droits d'occupation de cette dernière à la Société de dragage du Val de Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'utilisation de trois parcelles appartenant à la Ville d'Angers et à Angers Loire Métropole sur le site de La Baumette à Angers, approuvé par délibération n° 2016-616 du conseil municipal du 28 novembre 2016 ;

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 09 septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 27 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public conclue avec Angers Loire Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Maine-et-Loire relative à l'utilisation de trois parcelles appartenant à la Ville d'Angers et à Angers Loire Métropole sur le site de La Baumette à Angers, et autorise la cession, par la CCI, de ses droits d'occupation à la Société de dragage du Val de Loire jusqu'au terme de la convention initiale, soit le 10 décembre 2035.

Autorise le maire ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tout document relatif à son exécution.

Impute la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Anita DAUVILLON, Mme Elsa RICHARD, Mme Anne-Sophie ARRAITZ.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 28 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-299**

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Enfouissement des réseaux aériens de télécommunication et de basse tension - Rue de Pruniers et rue d'Antioche - Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) - Orange - Convention - Versement à Angers Loire Métropole d'un fonds de concours

Rapporteur : *Corinne BOUCHOUX,*

EXPOSE

Par délibération du conseil de communauté du 14 septembre 2015, Angers Loire Métropole a adhéré au Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) et s'est substituée de plein droit à ses communes membres au sein du syndicat pour les compétences de concession de la distribution publique d'électricité et d'éclairage public.

Dans ce cadre, le Siéml est maître d'ouvrage des travaux d'enfouissement de ces réseaux selon un programme décidé par Angers Loire Métropole.

En matière de réseaux de télécommunication et de génie civil optique, la Ville d'Angers a conservé la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement de réseaux. Lorsque le cas se présente, elle se coordonne avec Angers Loire Métropole lors des opérations d'enfouissement des réseaux électriques pour procéder à l'enfouissement des réseaux aériens relevant de sa compétence.

L'enfouissement des réseaux aériens d'électricité basse tension est nécessaire sur la rue de Pruniers et sur la rue d'Antioche (phase 1). A cette occasion, les réseaux de télécommunication doivent être enfouis.

Enfouissement des réseaux aériens de télécommunication :

La Ville d'Angers sollicite le Siéml pour mener ces deux opérations.

Il convient d'établir des conventions tripartites avec Orange et le Siéml pour préciser les modalités de l'enfouissement coordonné de l'ensemble des réseaux de télécommunication, ainsi que les conditions de financement de ces opérations.

Rue de Pruniers :

La Ville d'Angers prendra en charge, sur son propre budget, le coût du génie civil de télécommunication de 11 056, 02 € HT, soit 13 267, 22 € TTC.

Rue d'Antioche (phase 1) :

La Ville d'Angers prendra en charge, sur son propre budget, le coût du génie civil de télécommunication de 83 065,83 € HT, soit 99 678, 99 € TTC, le coût du génie civil optique pour un coût de 25 621,60 € HT, soit 30 745,92 € TTC, ainsi que le coût des travaux de câblage, d'un montant de 2 433 € HT (montant exempté de TVA).

Les coûts des travaux de ces opérations étant estimatifs, la Ville d'Angers supportera les coûts réels des travaux réalisés.

Enfouissement des réseaux aériens électriques basse tension :

Par délibération du 8 septembre dernier, le conseil de communauté a approuvé le montant de l'appel de fonds de concours auprès de la Ville d'Angers pour l'opération d'effacement des réseaux d'électricité de basse tension de la rue de Pruniers, pour un montant de 13 862,27 € net de taxe en investissement.

Il est précisé que les coûts à la charge d'Angers Loire Métropole étant à ce jour estimatifs, les sommes appelés auprès des communes pourront être ajustées, à la baisse ou à la hausse, pour tenir compte des charges réellement exposées. Les ajustements à la hausse pourront, le cas échéant, être réalisés dans la limite de 5 % des montants délibérés. En cas de franchissement de ce seuil, une nouvelle délibération du conseil municipal sera adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 28 (dans l'ordre du jour)

Pour rappel, le règlement financier du Siéml impacte le financement, par Angers Loire Métropole, des travaux réalisés sur les communes qui continuent de percevoir la TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité). La Ville d'Angers est concernée par cette situation. Le règlement prévoit, notamment en investissement, une participation diminuée du Siéml sur certains travaux. Ce surcoût supporté par Angers Loire Métropole est répercuté aux communes dans le cadre des appels de fonds de concours.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2015-182 du conseil de communauté du 14 septembre 2015,
Vu la délibération n° 2025-204 du conseil de communauté du 8 septembre 2025,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025
Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 09 septembre 2025

DELIBERE

Approuve les conventions tripartites avec Orange et le Siéml pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de télécommunication de la rue de Pruniers et de la rue d'Antioche (phase 1), dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à les signer.

Approuve le versement du fonds de concours de la Ville d'Angers à Angers Loire Métropole pour un montant de 13 862,27 € net de taxe en investissement, au titre des travaux liés à l'enfouissement des réseaux d'électricité de basse tension, réalisés sur la rue de Pruniers par le Syndicat intercommunal de l'énergie de Maine-et-Loire (Siéml).

Autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants.

Impute les dépenses sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Florian RAPIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Constance NEBBULA, M. Julien GUILLANT.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 29 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 29 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-300**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Système d'information communautaire

Stratégie pour un numérique responsable

Rapporteur : *Constance NEBBULA*,

EXPOSE

Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et son centre communal d'action sociale (CCAS) confirment leur volonté d'engager une gestion responsable des solutions numériques.

Celle-ci est alignée avec les attendus de la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France (dite loi Reen), qui vise notamment à promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires.

Dans la continuité de la mise en œuvre de la charte pour une gestion responsable des solutions numériques, l'adoption de cette stratégie permet d'aller plus loin dans l'ambition de maîtrise de l'impact des solutions numériques utilisées.

En effet, de plus en plus présent dans nos vies et nos manières de travailler, le numérique représente près de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et, en France, 10 % de la consommation électrique annuelle. Si les services numériques constituent de véritables leviers de progrès, il est indispensable de prendre en compte leur impact global.

L'étude de l'impact environnemental du numérique menée à l'échelle d'Angers Loire Métropole, de la Ville d'Angers et de son CCAS révèle un impact carbone annuel de 1 771 tonnes CO₂eq.

Il est donc de notre responsabilité collective d'agir pour limiter les impacts du numérique tout en tirant partie de ses atouts. Un travail collaboratif et transversal a été mené au sein de nos collectivités afin de structurer les actions concrètes qui permettront de réduire l'empreinte environnementale des services numériques.

A cet effet, la feuille de route Numérique responsable portée par Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et son CCAS s'articule autour de quatre axes stratégiques, structurants et complémentaires, pour faire évoluer durablement les usages, les pratiques et les outils numériques.

Chaque axe est décliné en leviers d'actions, assortis d'actions opérationnelles, pour accompagner la transition numérique de nos collectivités vers un modèle plus responsable. Au total, vingt-cinq leviers d'actions ont été identifiés.

Axe 1 : Sensibilisation et mobilisation

Le Numérique responsable repose avant tout sur une culture commune, partagée par l'ensemble des acteurs du territoire. Cet axe vise à mobiliser et accompagner les agents, les directions, les élus, les partenaires économiques, ainsi que les Angevins et les Angevines, pour leur permettre de comprendre les impacts du numérique, d'adopter des pratiques plus sobres, inclusives et durables, et de devenir des acteurs d'un numérique plus responsable.

Six leviers sont rattachés à cet axe :

- diffuser les bonnes pratiques sur les outils professionnels courants ;
- favoriser et accompagner le développement de compétences auprès des agents ;
- favoriser et accompagner le développement de compétences auprès des élus ;
- promouvoir les pratiques numériques responsables dans la conception de documents numériques ;
- sensibiliser et mobiliser les prestataires ;
- sensibiliser et mobiliser les Angevins ;

Axe 2 : Achats et gestion des équipements

Les équipements numériques représentent une part majeure de l'impact environnemental du numérique, en particulier au moment de leur fabrication. Face à cet enjeu, les collectivités ont un rôle clé à jouer pour limiter l'empreinte matérielle du numérique.

Cet axe vise à mieux acheter, mieux gérer et mieux valoriser les équipements numériques, en intégrant dès l'amont des critères de durabilité, de réparabilité et de performance énergétique. Il s'agit aussi de favoriser l'allongement de leur durée d'usage, de développer des pratiques d'entretien et de réemploi et de renforcer les démarches de réutilisation ou de recyclage dans une logique d'économie circulaire.

Cinq leviers sont rattachés à cet axe :

- privilégier les achats de matériels durables, réparables ou reconditionnés ;
- réemployer en interne ;
- encourager la réparation des équipements ;
- donner une seconde vie aux équipements en sortie de parc ;
- gérer les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Axe 3 : Sobriété numérique

Intégrer la sobriété numérique, c'est repenser nos usages, nos équipements et l'ensemble de notre infrastructure numérique en fonction de leur utilité réelle et de leur impact environnemental. Cela signifie éviter le superflu, limiter le gaspillage et faire durer les équipements plutôt que de les renouveler systématiquement.

Cet axe se concentre en priorité sur les équipements à destination des agents, qui représentent une part majoritaire de l'empreinte numérique des collectivités. Il s'agit de privilégier le juste équipement, d'ajuster les matériels aux besoins réels et d'allonger leur durée de vie à travers une meilleure gestion et une meilleure maintenance du parc.

La sobriété s'applique également à la consommation d'énergie, à la gestion des données et à la conduite des projets. Elle invite à interroger leur pertinence, à intégrer des critères Numérique responsable dans leur pilotage et à faire évoluer les pratiques quotidiennes vers des usages plus efficaces et plus durables.

Dix leviers sont rattachés à cet axe :

- optimiser la gestion de parc des équipements bureautiques ;
- optimiser la gestion de parc des équipements industriels ;
- ajuster les équipements des agents aux besoins réels ;
- ajuster les équipements industriels numériques aux besoins réels ;
- optimiser la consommation électrique des équipements collaborateurs ;
- réduire le volume de données stockées ;
- assurer le traitement, la diffusion puis la conservation des données de façon responsable ;
- arbitrer les projets en intégrant la dimension Numérique responsable ;
- piloter les projets en intégrant la dimension Numérique responsable ;
- intégrer la dimension Numérique responsable dans la vie courante des solutions numériques.

Axe 4 : Numérique soutenable

Concevoir et déployer des services numériques de manière soutenable implique de penser leur utilité réelle, leur impact environnemental et social, leur accessibilité pour toutes et tous, mais aussi leur sûreté et leur durabilité. Cela implique de porter une attention particulière à l'impact des choix techniques, à la pérennité des infrastructures, à l'inclusivité des interfaces, ainsi qu'à la maîtrise des données et des usages.

Cet axe a pour ambition de poser les bases d'un numérique utile, sobre, éthique et résilient, pensé dès sa conception pour durer, être accessible au plus grand nombre et fonctionner de manière responsable dans un environnement en constante évolution.

Quatre leviers sont rattachés à cet axe :

- s'appuyer sur le référentiel d'éco-conception pour les services numériques ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 29 (dans l'ordre du jour)

- développer la prise en compte de l'accessibilité (référentiel général d'amélioration et d'accessibilité - RGAA) auprès des agents ;
- développer la prise en compte de l'accessibilité (RGAA) auprès des usagers ;
- mettre en place une stratégie d'intelligence artificielle prenant en compte la dimension Numérique responsable.

En conclusion, la mise en œuvre de cette feuille de route Numérique responsable constitue une étape majeure dans l'engagement d'Angers Loire Métropole, de la Ville d'Angers et de son CCAS en matière de transition numérique, écologique et sociale. À travers une approche structurée et collective, ce plan d'actions vise à réduire l'empreinte environnementale des services numériques tout en maximisant leur utilité sociale et territoriale.

Il est ainsi proposé d'approuver cette stratégie pour un Numérique responsable et d'engager les actions qu'elle induit.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, dite loi Reen, notamment son article 35,

Vu le décret du n°2022-1084 du 29 juillet 2022 relatif à l'élaboration d'une stratégie numérique responsable par les communes de plus de 50 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

DELIBERE

Approuve la stratégie Numérique responsable d'Angers Loire Métropole, de la Ville d'Angers et de son CCAS pour une gestion responsable des solutions numériques, telle que présentée dans l'exposé ci-dessus.

Autorise le maire ou son représentant à signer tout acte concourant à la mise en œuvre des actions liées à cette stratégie

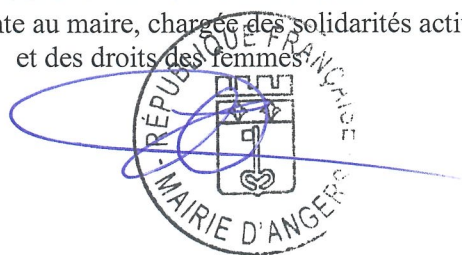
Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 30 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-301**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Direction Générale

Modification des statuts d'Angers Loire Métropole - Action sociale d'intérêt communautaire

Rapporteur : *Christophe BÉCHU*,

EXPOSE

Par délibération n°2025-154 du conseil communautaire d'Angers Loire Métropole du 7 juillet 2025, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur la modification des statuts d'Angers Loire Métropole afin de permettre à la communauté urbaine de se doter de la compétence facultative « Action sociale d'intérêt communautaire ».

La loi dite 3DS du 21 février 2022 a en effet modifié l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles et permet désormais aux communautés urbaines de se doter d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Il s'agit d'une perspective qui a fait l'objet de nombreux échanges entre les maires des communes d'Angers Loire Métropole depuis plusieurs années, et qui peut désormais se concrétiser avec cette évolution législative.

La communauté urbaine Angers Loire Métropole peut en effet, au titre des compétences facultatives, se voir transférer tout ou partie de l'action sociale sous réserve d'être reconnue d'intérêt communautaire dans les conditions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cet article précise que « *Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.* ».

Il est nécessaire, au préalable, de modifier les statuts d'Angers Loire Métropole, afin qu'elle puisse acquérir la compétence « action sociale d'intérêt communautaire ».

Pour ce faire, il est nécessaire, conformément à l'article L. 5211-17 du CGCT, que chaque conseil municipal des communes membres d'Angers Loire Métropole prenne une délibération concordant avec celle du conseil communautaire du 7 juillet, au plus tard dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

C'est la raison pour laquelle il est proposé cette délibération.

Une fois que les communes membres d'Angers Loire Métropole auront délibéré de manière concordante et que l'arrêté préfectoral aura modifié les statuts, il conviendra de définir, par délibérations concordantes spécifiques, ce qui relève de l'action sociale d'intérêt communautaire et de créer le centre intercommunal d'action sociale qui portera cette compétence.

A ce jour, seule la compétence liée au « contrat local de santé » serait reconnue d'intérêt communautaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-17 et suivants,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L.123-4 et L.123-4.1 et suivants,
Vu les statuts modifiés de la communauté urbaine Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 septembre 2025

DELIBERE

1/Autorise le transfert à la communauté urbaine Angers Loire Métropole des compétences de la commune en matière d'« action sociale reconnue d'intérêt communautaire », qui sera définie ultérieurement par délibération concordante spécifique ;

2/Approuve la sollicitation de la modification des statuts d'Angers Loire Métropole avec mention de la

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 30 (dans l'ordre du jour)

nouvelle compétence en ces termes, au sein du chapitre II - Compétences facultatives :

« 3° Action sociale d'intérêt communautaire

Création d'un centre intercommunal d'action sociale, avec définition, par délibérations concordantes, de l'action sociale reconnue d'intérêt communautaire dans les conditions de l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles. »

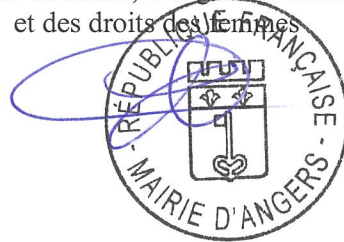
3/Autorise le maire ou son représentant à mettre en œuvre et à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Impute les dépenses et les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 31 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-302**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Comité d'action sociale - Subvention complémentaire

Rapporteur : *Christophe BÉCHU*,

EXPOSE

La Ville d'Angers a confié la gestion des activités sociales du personnel municipal à l'association « Comité d'action sociale (CAS) de la Ville d'Angers, de la communauté urbaine d'Angers et du centre communal d'action sociale », qui a pour objet de fournir une aide matérielle, financière, morale et culturelle aux agents des collectivités et établissements cités.

Une délibération du 17 avril 2013 a décidé que ce partenariat devait faire l'objet d'une convention précisant notamment les responsabilités et engagements des parties et les modalités de contrôle. L'article 2 prévoit en particulier que la Ville verse chaque année au CAS une subvention de fonctionnement lui permettant de remplir sa mission.

L'article 2 est libellé ainsi « *une part complémentaire correspondant au montant de la ristourne des chèques déjeuners perdus ou périmés, en application de l'article L. 3262-5 du code du travail, perçu directement par les collectivités, sera reversée à l'association conformément à l'article R. 3262-14 du code du travail* ».

Considérant que la société UP, qui fournit la prestation de titres restaurants, a adressé à la Ville d'Angers les sommes représentant le montant de la ristourne correspondant aux chèques déjeuners perdus ou périmés, millésimes 2022 et 2023 :

- 4 977,19 € en 2022,
- 19 528,13 € en 2023,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu la délibération n°213-179 du 17 avril 2013 fixant les termes de la convention conclue avec l'association « comité d'action sociale de la ville d'Angers, de la communauté d'agglomération et du centre communal d'action sociale »,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

DELIBERE

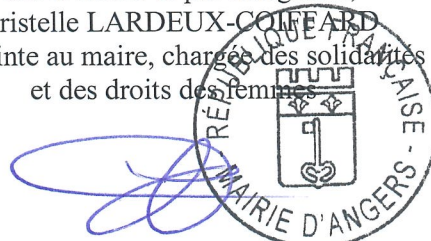
Approuve le versement au comité d'action sociale d'une subvention supplémentaire d'un montant de 24 505,32 €.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 32 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 32 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-303**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) 2025 - Effectifs au 31 décembre 2024

Rapporteur : *Christophe BÉCHU,*

EXPOSE

Aux termes de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le maire présente chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés au sein de l'organisation municipale.

L'avis du comité social territorial sur le rapport établi à ce titre pour 2024 a été recueilli lors de sa séance du 2 juillet 2025.

Les employeurs publics doivent respecter un quota d'au moins 6 % de personnels handicapés au sein de leur effectif. A défaut de remplir cette obligation, ils sont tenus de verser une contribution annuelle au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), prévu à l'article L. 323-82 du code du travail. Cette contribution est assise sur le nombre de bénéficiaires manquants multiplié par un montant allant de 400 à 600 fois le salaire horaire minimum de croissance, selon la taille de l'établissement.

La Ville d'Angers est engagée fortement dans une politique en faveur de l'emploi, du maintien dans l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. C'est pourquoi elle a passé une convention avec le FIPHFP. Cette convention contractualise la mise en œuvre d'un plan d'action global pour maintenir un taux d'emploi de 6 %, voire au-delà, et favoriser la qualité de l'insertion et du maintien en emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés.

Ainsi, la Ville d'Angers accentue les efforts significatifs déployés au fil des années pour favoriser le maintien dans l'emploi des agents municipaux ayant perdu partiellement ou totalement l'aptitude à leurs fonctions. Elle reste vigilante également afin de mieux rendre accessible ses emplois aux travailleurs reconnus handicapés par recrutement direct.

La volonté de recrutement direct est présente même si les recrutements restent encore en nombre limité. Une attention particulière est portée pour rendre l'emploi accessible par des mesures de compensation du handicap ou d'adaptation des postes.

Les données concernant l'obligation d'emploi pour la collectivité au regard de la loi du 11 février 2005 en matière d'accueil de travailleurs handicapés, et qui ont fait l'objet d'une déclaration auprès du FIPHFP, sont les suivantes :

DOETH 2025

Agents :

- | | |
|---|-------|
| - Effectif total rémunéré déclaré (chaque agent compte pour une unité) : | 2 828 |
| - Effectif déclaré de bénéficiaires de l'obligation d'emploi rémunéré (chaque agent compte pour une unité quel que soit le temps de travail effectué) : | 252 |

Sur la base de l'effectif rémunéré à prendre en compte au 31 décembre 2024, la Ville d'Angers présente un taux d'emploi direct (*) de 8,91 %.

Répartition de l'effectif de bénéficiaires :

Par catégorie :

- | | |
|---|-----|
| - travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées : | 77 |
| - personnes statutairement reclassées : | 46 |
| - agents ayant fait l'objet d'un placement en période de préparation au reclassement : | 7 |
| - personnes bénéficiant d'une allocation temporaire d'invalidité : | 119 |

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 32 (dans l'ordre du jour)

- titulaires d'une rente du régime général pour incapacité permanent d'au moins 10 % : 1
- titulaires d'une pension d'invalidité : 2

Par sexe :

- hommes : 113
- femmes : 139

Par tranche d'âge :

- moins de 25 ans : 2
- de 26 à 40 ans : 27
- de 41 à 55 ans : 111
- plus de 55 ans : 112

Par catégorie d'emploi :

- A : 7
- B : 25
- C : 220

(*) Le taux d'emploi direct est le taux d'emploi de travailleurs handicapés correspondant au nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 31 décembre de l'année écoulée divisé par l'effectif total de l'année écoulée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

DELIBERE

Prend acte du rapport annuel sur l'emploi des travailleurs handicapés à la Ville d'Angers pour l'année 2024 et des données de la déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) 2025, établie sur la base des effectifs présents au 31 décembre 2024.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 33 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



***Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.***

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

N° 33 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : DEL-2025-304

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Angers - Quartier Centre-ville - La Fayette - Eblé - Foyer de jeunes travailleurs "Les Compagnons" - Boulevard Leclerc - Podeliha - Acquisition - Amélioration de 25 logements - Garantie d'emprunt

Rapporteur : Julien GUILLANT,

EXPOSE

La société anonyme d'habitation à loyer modéré (SA HLM) Podeliha envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt d'un montant global de 1 045 923 €.

Cet emprunt est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 25 logements au foyer des jeunes travailleurs « Les Compagnons », situés au 3 boulevard Leclerc, dans le quartier Centre-ville - La Fayette - Eblé à Angers.

La SA HLM Podeliha sollicite, à cet effet, la garantie de la Ville d'Angers à hauteur de 50 % du montant emprunté, en complément des 50 % garantis par Angers Loire Métropole.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la SA HLM Podeliha pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant total de 1 045 923 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°174245 constitué d'une ligne de prêt en vue de financer l'acquisition-amélioration de 25 logements au foyer des jeunes travailleurs « Les Compagnons », situés au 3 boulevard Leclerc, dans le quartier du Centre-ville - La Fayette - Eblé à Angers.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 522 961,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Le contrat de prêt n°174245 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Ville d'Angers est accordée à hauteur de 50 % du capital restant dû pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM Podeliha dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville d'Angers s'engage à se substituer à la SA HLM Podeliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 33 (dans l'ordre du jour)

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la SA HLM Podeliha et la Ville d'Angers.

Autorise le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à cette garantie d'emprunt.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: Mme Bénédicte BRETIN, M. William BOUCHER, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Constance NEBBULA.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérécours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 29 septembre 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 septembre 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 19 heures 50*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-280), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2025-279), M. Yves AUREGAN, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-279

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-280

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT

Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Céline VERON



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 30 septembre 2025.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
N° 34 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : **DEL-2025-305**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur : *Julien GUILLANT*,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

La société Moniteur Live met à disposition de la Ville d'Angers une solution en ligne de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour à approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal portant délégation d'attributions au maire,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 septembre 2025

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le maire ou son représentant à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes

